

ASSEMBLEE GENERALE

DOUZIEME SESSION

Documents officiels



SEANCE PLENIERE

(SEANCE DE CLOTURE)

Samedi 14 décembre 1957,
à 15 heures

New-York

SOMMAIRE

	Pages
Décision concernant la procédure.....	623
Point 41 de l'ordre du jour:	
Projet de budget pour l'exercice 1958 (<i>suite</i>)	
Rapport de la Cinquième Commission.....	
Point 40 de l'ordre du jour:	
Budget additionnel pour l'exercice 1957	
Rapport de la Cinquième Commission.....	623
Point 44 de l'ordre du jour:	
Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies: rapport du Comité des contributions (<i>fin</i>)	
Rapport de la Cinquième Commission.....	
Point 50 de l'ordre du jour:	
Offre par le Gouvernement du Chili de terrain à Santiago pour servir d'emplacement à des bureaux de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales	
Rapport de la Cinquième Commission.....	624
Point 51 de l'ordre du jour:	
Questions relatives au personnel:	
a) Régime des traitements, indemnités et prestations en vigueur à l'Organisation des Nations Unies: questions laissées en suspens à la onzième session;	
b) Question de la répartition géographique du personnel du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies: rapport du Secrétaire général;	
c) Question de la proportion des fonctionnaires nommés pour une durée déterminée: rapport du Secrétaire général;	
d) Révision du Statut du personnel ainsi que des principes et des normes progressivement appliqués pour sa mise en œuvre: rapport du Secrétaire général;	
e) Proposition tendant à modifier l'article 9 du statut du Tribunal administratif des Nations Unies: rapport du Secrétaire général	
Rapport de la Cinquième Commission.....	625
Point 52 de l'ordre du jour:	
Ecole internationale des Nations Unies: rapport du Secrétaire général	
Rapport de la Cinquième Commission.....	627
Point 17 de l'ordre du jour:	
Nomination du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (<i>fin</i>).....	628
Point 41 de l'ordre du jour:	
Projet de budget pour l'exercice 1958 (<i>fin</i>)	
Rapport de la Cinquième Commission.....	628
Point 58 de l'ordre du jour:	
Question de Chypre	
Rapport de la Première Commission.....	629
Déclaration du Président.....	634
Point 66 de l'ordre du jour:	
Déclaration relative à la coexistence pacifique des Etats	
Rapport de la Première Commission.....	634
Point 63 de l'ordre du jour:	
Question de Hongrie	
Rapport du représentant spécial de l'Assemblée générale pour la question de Hongrie.....	634
Achèvement des travaux de la douzième session.....	639

Point 2 de l'ordre du jour:

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation	644
Clôture de la session.....	644

Président: sir Leslie MUNRO (Nouvelle-Zélande).

Décision concernant la procédure

Conformément à l'article 68 du règlement intérieur, il est décidé de ne pas discuter les rapports des Première et Cinquième Commissions.

POINT 41 DE L'ORDRE DU JOUR

Projet de budget pour l'exercice 1958 (*suite*)

RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION (A/3793)

POINT 40 DE L'ORDRE DU JOUR

Budget additionnel pour l'exercice 1957

RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION (A/3795)

POINT 44 DE L'ORDRE DU JOUR

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies: rapport du Comité des contributions (*fin*)

RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION (A/3798)

M. de Piniés (Espagne), rapporteur de la Cinquième Commission, présente les rapports de cette commission.

1. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Aucun orateur ne s'est fait inscrire pour expliquer son vote sur le projet de résolution relatif au point 41 de l'ordre du jour et concernant le barème des ajustements. Je mets donc aux voix le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission dans son rapport sur cette question [A/3793].

Par 60 voix contre 9, avec 4 abstentions, le projet de résolution est adopté.

2. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Le rapport suivant a trait au point 40 de l'ordre du jour intitulé "Budget additionnel pour l'exercice 1957". Aucun orateur ne s'est fait inscrire pour expliquer son vote sur cette question; je mets donc aux voix le projet de résolution dont l'adoption est recommandée par la Cinquième Commission dans son rapport sur cette question [A/3795].

Par 62 voix contre 9, le projet de résolution est adopté.

3. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): L'Assemblée peut maintenant passer au point 44 de l'ordre du jour relatif au barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies. Le texte du projet de résolution, qui a été adopté à l'unanimité par la Cinquième Commission, figure dans le rapport de la Commission sur cette question [A/

3798]. Je présume qu'il sera adopté à l'unanimité par l'Assemblée générale.

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté.

4. M. AHMED (Soudan) [*traduit de l'anglais*] : Ma délégation désire expliquer très brièvement son vote sur le barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies. Elle souhaite ainsi que ses observations contribuent à informer l'Assemblée générale et à guider le Comité des contributions.

5. En toute sincérité, nous estimons que la quote-part prévue pour le Soudan, telle qu'elle a été fixée par le Comité des contributions et approuvée par la Cinquième Commission, n'est ni raisonnable ni équitable. Notre pays n'a accédé que récemment à l'indépendance et il a à faire face à de multiples obligations tant sur le plan national qu'envers l'étranger; aussi estimons-nous que la quote-part qui nous est imposée n'est pas conforme aux critères appliqués jusqu'ici par le Comité des contributions. Il n'a été tenu compte ni de notre situation particulière, ni de nos ressources financières, ni de notre capacité de paiement.

6. Ma délégation n'a pas l'intention d'examiner cette question quant au fond. Nous avons déjà fait connaître notre opinion à diverses reprises lors du débat long et animé au cours duquel la Cinquième Commission a étudié la question. Malgré toutes nos objections, nous avons voté pour le projet de résolution à la Commission, et nous venons encore de voter pour. Si dure et si pénible que soit la décision en question, mon pays s'incline volontiers devant la majorité. Notre seul espoir est dans l'avenir. Le Président du Comité des contributions, M. Lall, a fait preuve d'une grande compréhension en ce qui concerne notre situation et nous lui en sommes reconnaissants.

7. En conclusion, je tiens à dire que nous attachons une grande importance à la révision du barème des quotes-parts qui doit avoir lieu dans le courant de l'année prochaine. Nous ne nous bornons pas à exprimer l'espoir que la quote-part du Soudan sera réduite: nous avons la ferme conviction que le Comité des contributions parviendra à la conclusion non seulement que cette réduction est possible et faisable, mais encore qu'elle s'impose.

POINT 50 DE L'ORDRE DU JOUR

Offre par le Gouvernement du Chili de terrain à Santiago pour servir d'emplacement à des bureaux de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales

RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION (A/3799)

M. de Piniés (Espagne), rapporteur de la Cinquième Commission, présente le rapport de cette commission.

8. Sir Pierson DIXON (Royaume-Uni) [*traduit de l'anglais*] : Je veux simplement profiter de cette occasion pour dire encore une fois à la délégation chilienne combien le Royaume-Uni est reconnaissant au Gouvernement chilien d'avoir offert un terrain à Santiago pour que la Commission économique pour l'Amérique latine puisse s'y installer. C'est vraiment là une offre extrêmement généreuse qui répond à une nécessité qui se fait sentir depuis longtemps; l'Organisation des Nations Unies se trouvera ainsi en mesure de faire construire à Santiago un édifice où pourront être logés tous les organes des Nations Unies qui travaillent dans cette ville.

9. Ce qui nous frappe tellement, ce n'est pas tant le fait — assez important, déjà — que cette offre de terrain

constitue la première mesure en vue de répondre à un besoin, mais plutôt le fait même que cette offre a été faite. Un tel acte de générosité est caractéristique de la noble nation chilienne, pour laquelle mon pays éprouve depuis longtemps des sentiments d'estime et d'amitié. C'est ce genre d'actes pratiques de générosité qui alimente notre foi dans l'Organisation à laquelle nous appartenons.

10. M. MONTERO DE VARGAS (Paraguay) [*traduit de l'espagnol*] : Je voudrais rappeler que j'ai eu l'honneur, à la Cinquième Commission, de participer, en qualité de représentant du Paraguay, aux débats auxquels a donné lieu ce point de l'ordre du jour.

11. J'ai maintenant le plaisir de réaffirmer, au nom de l'Argentine, de la Bolivie, du Brésil, de la Colombie, du Costa-Rica, de Cuba, de l'Equateur, du Guatemala, d'Haïti, du Honduras, du Mexique, du Nicaragua, du Panama, du Paraguay, du Pérou, de la République Dominicaine, du Salvador et de l'Uruguay, notre vive reconnaissance à l'égard du peuple chilien et du Gouvernement chilien pour leur offre généreuse d'un terrain où construire un immeuble destiné à abriter les services de la Commission économique pour l'Amérique latine et d'autres organes des Nations Unies.

12. Nous nous réjouissons de cette offre du Gouvernement chilien, car elle permettra à l'Organisation des Nations Unies d'être matériellement présente sur le sol sud-américain et d'étendre ainsi l'œuvre bienfaisante des organisations spécialisées des Nations Unies qui sont déjà installées au Chili.

13. J'ajouterai pour terminer que nous avons écouté avec une extrême satisfaction la déclaration du représentant du Royaume-Uni. Elle donne une image fidèle des discussions qui se sont déroulées à la Cinquième Commission; c'est pourquoi je me félicite tout particulièrement de la position prise par le représentant du Royaume-Uni.

14. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : Je mets maintenant aux voix le projet de résolution qui figure dans le rapport de la Cinquième Commission [A/3799].

Par 64 voix contre zéro, avec 10 abstentions, le projet de résolution est adopté.

15. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : Aucun représentant ne demande à expliquer son vote. Je tiens, en ma qualité de Président, à dire la reconnaissance que l'Assemblée générale a au Gouvernement chilien de son offre généreuse et si utile.

POINT 51 DE L'ORDRE DU JOUR

Questions relatives au personnel:

a) Régime des traitements, indemnités et prestations en vigueur à l'Organisation des Nations Unies: questions laissées en suspens à la onzième session;

b) Question de la répartition géographique du personnel du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies: rapport du Secrétaire général;

c) Question de la proportion des fonctionnaires nommés pour une durée déterminée: rapport du Secrétaire général;

d) Révision du Statut du personnel ainsi que des principes et des normes progressivement appliqués pour sa mise en œuvre: rapport du Secrétaire général;

e) Proposition tendant à modifier l'article 9 du statut du Tribunal administratif des Nations Unies: rapport du Secrétaire général

RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION (A/3797)

M. de Piniés (Espagne), rapporteur de la Cinquième Commission, présente le rapport de cette commission.

16. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*): En ce qui concerne les questions relatives au personnel, la Cinquième Commission a recommandé dans son rapport [A/3797] l'adoption de trois projets de résolution et la délégation bulgare a déposé des amendements [A/L.244] au projet de résolution B.

17. Nous allons entendre les explications de vote relatives à ces trois projets de résolution et aux amendements proposés.

18. **M. GEORGIEV (Bulgarie)**: La délégation bulgare, désireuse d'apporter sa contribution à la solution de la question de la répartition géographique du personnel du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, présente des amendements [A/L.244] au projet de résolution B contenu dans le rapport de la Cinquième Commission [A/3797].

19. Sans faire perdre trop de temps à l'Assemblée, je suis obligé de dire quelques mots pour présenter ces amendements. Je dois rappeler, tout d'abord, à l'Assemblée que des amendements semblables, dans une certaine mesure, quoique sous une forme différente, ont été soumis par la délégation de Ceylan à la Cinquième Commission et n'ont pas été adoptés. Nous avons eu, en quelque sorte, la témérité de reprendre ces amendements et de leur apporter ce que nous croyons être certaines améliorations.

20. L'alinéa *a* du dispositif du projet de résolution B prie le Secrétaire général de poursuivre ses efforts pour qu'il soit donné suite, dans toute la mesure du possible, à la recommandation du paragraphe 1 de la résolution 1097 (XI). Notre premier amendement consiste à ajouter le texte suivant à la fin de l'alinéa *a*:

"plus particulièrement:

"i) En augmentant, chaque fois que l'occasion s'en présentera, le nombre des fonctionnaires ressortissants de pays qui, proportionnellement, sont peu représentés, et

ii) En assurant une répartition géographique plus équitable et plus poussée des postes des catégories d'administrateur général, de directeur et de sous-secrétaire".

21. Nous croyons que nous donnons ainsi des éléments de direction au Secrétaire général, des éléments plus explicites, plus précis, qui faciliteront sa tâche pour une application prompte et large du principe de la répartition géographique qui est contenu dans la Charte.

22. Le désir de la Cinquième Commission, et le désir de la grande majorité des délégations qui ne sont pas favorisées par la situation actuelle, a été, précisément, de souligner ces deux aspects de la politique du Secrétariat en ce qui concerne le recrutement du personnel. Et nous voulons que ces deux aspects figurent d'une manière explicite dans le projet de résolution.

23. Notre deuxième amendement consiste à insérer un nouvel alinéa *b* ainsi libellé:

"b) D'appliquer, pour faciliter la réalisation des deux premières mesures, les principes qui ont été approuvés pour le calcul des contributions des Etats Membres au budget de l'Organisation des Nations Unies, sauf à réserver un minimum de trois postes

aux Etats Membres qui versent la contribution minimum".

Au terme du troisième amendement, l'alinéa *b* actuel du dispositif devient l'alinéa *c*.

24. Je voudrais m'arrêter plus spécialement sur le deuxième amendement, car il a soulevé une série d'objections même au sein de notre délégation et de la part d'autres délégations des pays socialistes et des pays arabes ou des pays d'Asie et d'Afrique. Je n'ai pas eu l'occasion de parler avec beaucoup de délégations, je le regrette, mais j'ai senti qu'il y avait...

25. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*): Je rappelle au représentant de la Bulgarie qu'il n'a ni à expliquer comment les autres délégations ont voté, ni pourquoi elles n'ont pas voté de telle ou telle façon; avec tous les égards que je lui dois, je le prie de se borner à indiquer la façon dont il entend voter et les raisons. Il ne s'agit pas ici d'un débat.

26. **M. GEORGIEV (Bulgarie)**: Je regrette, Monsieur le Président, mais j'estime qu'il faut expliquer d'une manière plus détaillée cette question. Je n'ai pas travaillé à la Cinquième Commission; je prends la succession de M. Boev, qui participait aux travaux de cette commission. C'est un héritage un peu lourd. Je m'excuse et je vais reprendre directement la question.

27. Je voudrais donner quelques petites explications sur cet amendement. Je suis obligé de le faire, sinon je ne pourrai pas le présenter.

28. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*): Les amendements sont déjà présentés. J'appelle l'attention du représentant de la Bulgarie sur le fait que je lui demande de s'en tenir à une explication de vote. C'est là le règlement et il faut s'y conformer.

29. **M. GEORGIEV (Bulgarie)**: Je vais essayer de suivre votre suggestion, Monsieur le Président. Vous me permettrez de dire quelques mots; sinon, ce n'est pas la peine de présenter des amendements.

30. Je voudrais dire que ce deuxième amendement n'est pas une dérogation au principe figurant au paragraphe 3 de l'Article 101 de la Charte. C'est simplement une idée directrice que nous voulons soumettre au Secrétariat pour faciliter sa tâche lorsqu'il appliquera le principe de la répartition géographique.

31. Cette indication est fondée sur le nombre total des fonctionnaires du Secrétariat, dont la nomination dépend du principe de la répartition géographique. Ce nombre est de 1.200, environ. Puisque nous avons ce nombre, nous avons déjà une limite. D'autre part, nous prenons comme point de départ un minimum de trois fonctionnaires par Etat. Enfin, nous prenons une échelle de répartition qui, partant de ce minimum, va en augmentant proportionnellement à l'échelle des contributions des Etats Membres. Ainsi, dans le cadre du nombre total de 1.200 ou 1.214 fonctionnaires, chaque Etat Membre aura droit à un nombre de fonctionnaires qui correspondra à sa contribution et qui sera le minimum de trois ou un nombre plus grand.

32. D'ailleurs, je crois que c'est de cette manière que procède le Secrétariat dans la répartition géographique des fonctionnaires. Nous venons simplement fixer d'une manière explicite cette règle. Nous croyons qu'elle ne favorise pas les Etats qui paient les plus hautes contributions, car le nombre de 1.200 pose une limite du nombre des fonctionnaires auxquels les Etats qui paient la plus haute contribution auront droit. D'un autre côté, le minimum de trois pose une limite dans la direction vers le minimum. Nous nous basons sur les mêmes principes que nous utilisons pour déterminer

les quotes-parts des Etats Membres dans leurs contributions aux dépenses de l'Organisation.

33. Je crois que c'est de cette façon que nous sommes obligés de procéder, car nous devons avoir une échelle d'après laquelle déterminer le nombre de fonctionnaires pour chaque Etat Membre. Où la trouver, cette échelle? Nous l'avons déjà et elle n'est pas contraire à l'esprit de la Charte ou au principe de la répartition géographique. Elle facilitera seulement l'application de ce principe. Je regrette de ne pas avoir la possibilité de faire une plus longue défense de cette position.

34. On nous fera peut-être cette objection — elle pourrait être faite par un représentant d'un pays riche et qui paie la plus haute contribution, par exemple le représentant des Etats-Unis — que notre proposition ne fait que consacrer la situation actuelle du point de vue de la répartition géographique du personnel, et qu'elle favorise les pays qui ont le plus grand nombre de fonctionnaires au Secrétariat. On pourra même nous dire que nous favorisons davantage encore les pays riches, car nous partons d'un principe de richesse — ou de pauvreté — pour la répartition géographique du personnel. Je crois qu'une telle objection ne serait pas fondée étant donné le texte de l'amendement amélioré que nous présentons.

35. Comme je l'ai déjà dit, nous avons d'une part un minimum et, d'autre part, un maximum. A l'intérieur de ces limites, nous voulons une répartition géographique correspondant à l'échelle des contributions des Etats Membres. Cette distribution sera arbitraire, à première vue, mais nous ne pouvons éviter l'arbitraire si nous tenons compte des intérêts des régions géographiques et des différents pays. Dans ces limites, en nous servant de l'échelle des quotes-parts des Etats Membres, nous pourrions répartir les Etats en différentes catégories. J'ai même essayé de faire, pour moi-même, un projet et je vois que c'est fort possible et très aisé. Nous appliquons le principe de la répartition géographique, tel qu'il a été énoncé au paragraphe 3 de l'Article 101; nous donnons seulement une indication pratique. Je voudrais ajouter encore que notre proposition ne préjuge en rien les autres aspects du problème.

36. Si j'ai mentionné tout à l'heure que nous n'avons pas l'occasion de nous entretenir avec toutes les autres délégations, c'est pour souligner encore une fois que notre seul désir est de contribuer à la solution de ce problème si difficile, solution à laquelle aspirent depuis longtemps les délégations les moins favorisées, qui sont la grande majorité. Si elles ne parvenaient pas à résoudre ce problème, les Nations Unies ne répondraient pas d'une manière parfaite aux idéaux de ces délégations.

37. Je regrette que nous n'ayons pu avoir une discussion générale sur ce problème, mais je comprends qu'il est trop tard.

38. M. KLUTZNICK (Etats-Unis d'Amérique) [*traduit de l'anglais*]: Comme l'orateur précédent l'a prévu, la délégation des Etats-Unis votera, pour des raisons tout à fait évidentes, contre les amendements au projet de résolution B proposés par la Bulgarie [A/L.244].

39. A sa onzième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 1097 (XI), qui donne au Secrétaire général des directives très nettes au sujet de la répartition géographique du personnel du Secrétariat. Le paragraphe 1 a été très soigneusement mis au point après une longue discussion. A notre avis, il représente

toujours les idées de l'Assemblée. L'adoption des amendements de la Bulgarie ne ferait qu'entraîner de la confusion.

40. Les sous-alinéas i et ii qu'il s'agirait d'ajouter à la fin de l'alinéa a ne font que répéter, en termes beaucoup moins clairs, ce qui était dit dans la résolution de la onzième session. Quant au nouvel alinéa b proposé, il soulève une difficulté bien plus grande encore. Sans vouloir aucunement offenser l'auteur de cet amendement, je doute qu'il y ait ici quelqu'un qui comprenne ce que ce texte veut vraiment dire. Pour ma part, je ne vois pas comment il pourra guider le Secrétaire général. Il semble que l'on ait en quelque sorte l'intention d'imposer aux décisions du Secrétaire général des restrictions automatiques dans un domaine où, à notre avis, les restrictions automatiques sont déplacées et inapplicables. Le Secrétaire général est déjà tenu par la Charte de prendre dûment en considération "l'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible". Nous ne sommes en mesure ni d'ajouter ni de retrancher quoi que ce soit à cette disposition de la Charte, et nous sommes absolument persuadés que le Secrétaire général continuera de l'appliquer par tous les moyens dont il dispose.

41. C'est pourquoi la délégation des Etats-Unis votera contre les amendements proposés par la Bulgarie.

42. M. MUFTI (Syrie): En ce qui concerne les amendements déposés par la Bulgarie, ma délégation voudrait demander au Président de vouloir bien faire en sorte que le nouvel alinéa b proposé dans ces amendements fasse l'objet d'un vote séparé. Ma délégation se voit en effet dans l'obligation de s'abstenir lors du vote sur cet alinéa, mais elle est en mesure de voter en faveur des autres paragraphes.

43. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Autant que je sache, il n'y a pas d'objection à la demande de division faite par le représentant de la Syrie. En fait, le représentant de l'Ethiopie m'a adressé la même demande.

44. M. ZAROUBINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*]: La délégation de l'Union soviétique attache une grande importance à la question de la répartition géographique du personnel du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

45. Lorsque cette question a été examinée à la Cinquième Commission, la délégation de l'Union soviétique a montré par des exemples concrets que la situation en ce qui concerne la répartition géographique du personnel du Secrétariat n'est pas satisfaisante. On sait que près de la moitié non seulement des postes de direction, mais de tous les postes pourvus sur une base internationale, sont occupés par des ressortissants des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France. D'autre part, plus de 50 pour 100 des Etats Membres de l'Organisation ne sont pas représentés aux échelons supérieurs du Secrétariat, leur représentation aux autres échelons étant insignifiante, voire nulle.

46. A sa onzième session, l'Assemblée générale a adopté une résolution [1097 (XI)] concernant les changements dans la répartition géographique du personnel du Secrétariat. Elle y recommandait au Secrétaire général, lors de l'engagement de nouveaux fonctionnaires, à quelque échelon que ce soit, de donner la préférence voulue aux nationalités qui, proportionnellement, sont peu représentées au Secrétariat. Cette résolution a été appuyée par la majorité des délégations, dont celle de l'Union soviétique. Comme d'autres délégations, nous avons exprimé alors la certitude que le

Secrétaire général, se fondant sur cette décision de l'Assemblée, prendrait les mesures nécessaires pour améliorer notablement la répartition géographique du personnel du Secrétariat.

47. Cependant, la situation ne s'est guère améliorée depuis. La délégation de l'Union soviétique appuie le projet de résolution de la Cinquième Commission priant le Secrétaire général de poursuivre ses efforts pour faire en sorte qu'il soit donné suite, dans toute la mesure possible, aux décisions de l'Assemblée lorsqu'on engagera de nouveaux fonctionnaires au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, à quelque échelon que ce soit.

48. Nous considérons néanmoins que ce texte est insuffisant. C'est pourquoi la délégation de l'Union soviétique votera en faveur des amendements de la Bulgarie au projet de résolution B de la Cinquième Commission. Nous pensons que ces amendements permettront de résoudre de façon équitable le problème important posé par la répartition géographique du personnel du Secrétariat.

49. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Je crois que l'Assemblée est maintenant en mesure de passer au vote et je vais mettre aux voix le projet de résolution A relatif au régime des traitements, indemnités et prestations en vigueur à l'Organisation des Nations Unies dont le texte figure dans le rapport de la Cinquième Commission [A/3797].

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté.

50. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Nous en venons maintenant au projet de résolution B, qui a trait à la répartition géographique du personnel du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Au sujet de ce texte, la délégation bulgare a proposé des amendements [A/L.244] pour lesquels le vote par division a été demandé.

51. Le premier amendement vise à insérer les sous-alinéas i et ii à la fin de l'alinéa a du dispositif du projet de résolution B.

Par 35 voix contre 27, avec 11 abstentions, le premier amendement est rejeté.

52. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Je mets maintenant aux voix le deuxième amendement qui consiste à insérer un nouvel alinéa b dans le projet de résolution B. Un vote par appel nominal a été demandé.

Il est procédé au vote par appel nominal.

L'appel commence par l'Australie, dont le nom est tiré au sort par le Président.

Votent pour: Bulgarie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Cambodge, Ceylan, Tchécoslovaquie, Egypte, Ghana, Hongrie, Irak, Jordanie, Pologne, Roumanie, Arabie Saoudite, Syrie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yémen, Albanie.

Votent contre: Australie, Autriche, Belgique, Bolivie, Brésil, Birmanie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Danemark, République Dominicaine, Equateur, Salvador, France, Guatemala, Islande, Irlande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Mexique, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Norvège, Pakistan, Panama, Paraguay, Philippines, Portugal, Espagne, Suède, Thaïlande, Union Sud-Africaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Uruguay, Venezuela, Argentine.

S'abstiennent: Costa-Rica, Ethiopie, Finlande, Grèce, Haïti, Inde, Indonésie, Iran, Laos, Libéria, Libye,

Fédération de Malaisie, Maroc, Népal, Soudan, Tunisie, Turquie, Yougoslavie, Afghanistan.

Par 42 voix contre 18, avec 19 abstentions, le deuxième amendement est rejeté¹.

53. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Cet amendement étant rejeté, je ne mettrai pas aux voix le troisième amendement, qui n'est qu'une conséquence du deuxième.

54. Puisque les amendements ont été rejetés, nous allons voter sur le projet de résolution B qui figure dans le rapport de la Cinquième Commission [A/3797]. On a demandé un vote par appel nominal.

Il est procédé au vote par appel nominal.

L'appel commence par l'Australie, dont le nom est tiré au sort par le Président.

Votent pour: Australie, Autriche, Belgique, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Birmanie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Canada, Ceylan, Chili, Chine, Colombie, Costa-Rica, Cuba, Tchécoslovaquie, Danemark, République Dominicaine, Equateur, Egypte, Salvador, Ethiopie, Finlande, France, Ghana, Grèce, Haïti, Hongrie, Islande, Inde, Irak, Irlande, Israël, Italie, Japon, Laos, Libéria, Libye, Luxembourg, Fédération de Malaisie, Mexique, Maroc, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Norvège, Pakistan, Panama, Paraguay, Philippines, Pologne, Portugal, Roumanie, Arabie Saoudite, Espagne, Soudan, Suède, Syrie, Thaïlande, Tunisie, Turquie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union Sud-Africaine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Uruguay, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Afghanistan, Albanie, Argentine.

S'abstiennent: Cambodge, Guatemala, Indonésie, Iran, Jordanie.

Par 74 voix contre zéro, avec 5 abstentions, le projet de résolution est adopté.

55. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Le projet de résolution C ne fait que prendre acte du rapport du Secrétaire général sur la révision du statut du personnel. Je pense que personne ne s'oppose à l'adoption de ce projet de résolution.

Le projet de résolution est adopté.

POINT 52 DE L'ORDRE DU JOUR

Ecole internationale des Nations Unies : rapport du Secrétaire général

RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION (A/3801)

M. de Piniés (Espagne), rapporteur de la Cinquième Commission, présente le rapport de cette commission.

56. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Nous en venons maintenant aux projets de résolution A et B recommandés par la Cinquième Commission dans son rapport [A/3801] sur l'Ecole internationale des Nations Unies. Puisque personne ne désire expliquer son vote sur les projets de résolution, je vais mettre ces projets aux voix.

Par 69 voix contre zéro, avec 7 abstentions, le projet de résolution A est adopté.

Par 60 voix contre 8, avec 8 abstentions, le projet de résolution B est adopté.

¹ A l'issue du vote, la Syrie a informé le Président que son vote devait être enregistré comme une abstention et non comme un vote en faveur de l'amendement.

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR

Nomination du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (fin)

57. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Je pense que l'Assemblée générale souhaite adopter à l'unanimité le projet de résolution concernant les conditions de nomination du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies proposé par le Brésil, l'Inde et l'Italie [A/L.243].

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté.

POINT 41 DE L'ORDRE DU JOUR

Projet de budget pour l'exercice 1958 (fin)

RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION (A/3800)

M. de Piniés (Espagne), rapporteur de la Cinquième Commission, présente le rapport de cette commission et poursuit en ces termes :

58. **M. DE PINIES** (Espagne) [Rapporteur de la Cinquième Commission] (*traduit de l'espagnol*) : Je tiens à remercier ici publiquement les membres de la Cinquième Commission de l'honneur qu'il m'ont fait en me choisissant pour Rapporteur. Je voudrais en même temps saisir cette occasion pour exprimer toute ma gratitude aux fonctionnaires du Secrétariat, honneur et modèle des fonctionnaires internationaux, pour le concours si précieux et si efficace qu'ils m'ont apporté.

59. **M. ZARUBINE** (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*) : La Cinquième Commission recommande dans son rapport d'ouvrir pour l'exercice 1958 un crédit de 55 millions de dollars, soit 4.300.000 dollars de plus que le montant approuvé par l'Assemblée générale pour 1957.

60. Les crédits demandés pour 1958 constituent le budget le plus élevé dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies et montrent que, d'année en année, les dépenses augmentent de façon systématique et, à notre avis, guère justifiée. L'Assemblée générale vient d'approuver pour 1957 un budget additionnel de 2.400.000 dollars. Cela signifie que, compte tenu des recettes prévues, le montant total des contributions des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies pour 1958 s'établit à près de 52 millions de dollars, soit 3 millions de dollars de plus que pour 1957.

61. Les dépenses de l'Organisation augmentent d'année en année, ce qui ne manque pas d'inquiéter sérieusement les Etats Membres. Cette inquiétude est d'autant plus profonde qu'à côté des dépenses engagées au titre du financement de l'Organisation des Nations Unies, les Etats Membres doivent affecter des sommes considérables au financement des diverses institutions spécialisées, dont les dépenses augmentent régulièrement, elles aussi.

62. Il suffit de dire que la charge financière totale que doivent supporter les Etats Membres au titre de l'Organisation des Nations Unies et de l'ensemble de ses organes s'est accrue de 26 pour 100 au cours des cinq dernières années et se chiffre actuellement à plus de 100 millions de dollars. Il convient de noter que ce montant ne comprend pas les contributions des Membres de l'Organisation aux divers programmes extra-budgétaires, qui s'élèvent à environ 80 millions de dollars par an.

63. Lors de l'examen à la Cinquième Commission du projet de budget pour 1958, la délégation de l'Union soviétique a souligné la nécessité de stabiliser les dépenses annuelles de l'Organisation pour mettre fin à

leur augmentation injustifiée. Ma délégation a fourni à la Cinquième Commission des données détaillées d'où il ressort que les crédits demandés pour l'exercice prochain témoignent d'une utilisation peu économe et peu efficace des ressources de l'Organisation. Souvent, les dépenses ne sont pas justifiées par les besoins véritables de l'Organisation.

64. Le titre le plus important du projet de budget pour 1958 est celui des dépenses relatives au Secrétariat. Pour le prochain exercice financier, ces dépenses s'élèvent à environ 35 millions de dollars, soit près des deux tiers de l'ensemble du budget et 1.200.000 dollars de plus que le montant des crédits ouverts par l'Assemblée pour 1957.

65. L'année prochaine, le Secrétariat comptera 4.390 postes, soit 75 de plus que le nombre approuvé pour 1957. En outre, un montant de plus d'un million de dollars sera consacré l'année prochaine au personnel temporaire et aux consultants.

66. Nous considérons qu'une telle augmentation des effectifs et des dépenses du Secrétariat n'est nullement fondée. Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies existe depuis près de 12 ans. Au cours de cette période, ses fonctionnaires ont certainement acquis une grande expérience et une haute compétence qui devraient leur permettre, moyennant une administration plus rationnelle, de faire face au surcroît de travail sans qu'il soit nécessaire d'augmenter les dépenses.

67. Les dépenses prévues pour 1958 au titre du Secrétariat peuvent, à notre avis, être réduites si l'on tient compte des vastes possibilités qu'offre au Secrétaire général la nouvelle ordonnance du budget.

68. A partir de 1958, le Secrétaire général pourra, en premier lieu, utiliser de façon plus souple, plus économique et plus rationnelle les postes et les crédits du budget; en deuxième lieu, appliquer plus strictement l'ordre de priorité des programmes; en troisième lieu, employer des méthodes plus rationnelles de gestion et de contrôle administratifs.

69. Cependant, comme l'ont reconnu le Comité consultatif et plusieurs délégations à la Cinquième Commission, le projet de budget pour 1958 ne reflète pas suffisamment les possibilités d'économies considérables qu'offre la nouvelle ordonnance du budget.

70. D'autre part, la délégation soviétique considère que les crédits demandés pour l'action de l'Organisation dans le domaine de l'information témoignent d'un manque d'économie. Environ 5 millions de dollars sont prévus à ce titre pour 1958, soit près de 300.000 dollars de plus que les crédits ouverts à cette fin pour 1957. Le montant demandé pour 1958 au titre de l'information ne tient aucun compte de la décision prise par la Cinquième Commission à la dernière session de l'Assemblée, tendant à ramener le total des dépenses d'information à un maximum de 4.500.000 dollars.

71. La délégation de l'Union soviétique doit faire observer une fois de plus que des sommes considérables sont dépensées de façon impropre. Ainsi, le projet de budget prévoit l'affectation de plus de 3 millions de dollars aux activités d'organes tels que la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée, le Service mobile, etc., qui ont été créés en violation de la Charte.

72. Pour ces raisons, la délégation de l'Union soviétique a voté à la Cinquième Commission et votera à l'Assemblée contre le projet de résolution portant ouverture de crédits pour l'exercice 1958.

73. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Aucun autre orateur n'a demandé la parole pour une explication de vote; je pense que, dans ces conditions, nous pouvons passer au vote sur les projets de résolution présentés par la Cinquième Commission dans son rapport [A/3800].

Par 68 voix contre 9, avec 2 abstentions, le projet de résolution A est adopté.

A l'unanimité, le projet de résolution B est adopté.

A l'unanimité, le projet de résolution C est adopté.

A l'unanimité, le projet de résolution D est adopté.

Par 66 voix contre 9, le projet de résolution E est adopté.

Par 64 voix contre 9, avec une abstention, le projet de résolution F est adopté.

POINT 58 DE L'ORDRE DU JOUR

Question de Chypre

RAPPORT DE LA PREMIÈRE COMMISSION (A/3794)

74. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : J'invite M. Matsch, représentant de l'Autriche et rapporteur de la Première Commission, à présenter le rapport relatif au point 58 de l'ordre du jour. Le Rapporteur de la Première Commission n'est pas parmi nous en ce moment; nous pourrions cependant examiner le rapport en son absence, puisque les représentants ont le document en question sous les yeux. Aucun représentant n'a demandé à expliquer son vote.

75. Je donne la parole au représentant de la Syrie pour une motion d'ordre.

76. M. MUFTI (Syrie) : Je ne sais pas s'il est indiqué de poursuivre l'examen du point 58 de l'ordre du jour avant que tous les membres de la Première Commission soient présents en séance plénière. Je demande donc formellement la suspension de la séance.

77. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : J'apprends que la Première Commission a terminé ses travaux; cependant, si certains représentants éprouvent des difficultés à être présents immédiatement à la séance plénière, je suis prêt à suspendre la séance pendant 10 minutes. Nous reprendrons donc nos débats après une suspension de 10 minutes, mais je tiens à préciser que la suspension durera 10 minutes seulement; nous reprendrons la séance à 17 h. 20 très exactement.

La séance est suspendue à 17 h. 10; elle est reprise à 17 h. 20.

M. Matsch (Autriche), rapporteur de la Première Commission, présente le rapport de cette commission et poursuit en ces termes :

78. M. MATSCH (Autriche) [Rapporteur de la Première Commission] (*traduit de l'anglais*) : Le débat à la Première Commission a fait apparaître une fois de plus la complexité de ce problème, due aux circonstances particulières dans lesquelles il se pose. En très grande majorité, les représentants se sont déclarés préoccupés de voir que des progrès plus importants n'aient pas été réalisés vers la solution du problème, depuis l'adoption de la résolution 1013 (XI) du 26 février 1957. Ils ont estimé qu'étant donné la gravité de la situation dans l'île de Chypre une solution devait être trouvée le plus rapidement possible.

79. Toutefois, des opinions différentes ont été exprimées touchant la façon dont l'Assemblée générale pourrait contribuer à une solution. De nombreux représentants ont affirmé qu'il ne suffisait pas de répéter pure-

ment et simplement les idées énoncées dans la résolution de la dernière session de l'Assemblée générale. Ils ont insisté sur la nécessité pour l'Assemblée générale de tracer les grandes lignes de négociation entre le Gouvernement du Royaume-Uni et les représentants du peuple chypriote, afin que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes soit appliqué dans le cas du peuple chypriote. D'autres délégations ont soutenu que l'Assemblée générale, en raison des circonstances propres au cas de Chypre, ne devait en aucun cas compromettre les négociations futures entre le Royaume-Uni, la Grèce, la Turquie et les représentants du peuple chypriote. Elles ont proposé, en conséquence, que l'Assemblée générale exprime le vœu qu'une solution soit trouvée par la voie de négociations, conformément aux principes de la Charte et notamment au principe de libre détermination.

80. La Première Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter son projet de résolution.

81. M. CHAPMAN (Ghana) [*traduit de l'anglais*] : Tout au long des débats que la Première Commission a consacrés à la question de Chypre, les sympathies de la délégation du Ghana sont allées à ceux qui préconisaient l'application du principe de la libre détermination dans le cas du peuple chypriote. Nous avons cru comprendre que, s'agissant de Chypre, l'application de ce principe impliquerait que la population de l'île se verrait reconnaître le droit à l'indépendance et pourrait ensuite prendre librement une décision touchant son association éventuelle avec d'autres Etats. J'ai eu aujourd'hui l'occasion de lire les comptes rendus des dernières déclarations, et en particulier les explications de vote des diverses délégations. J'ai aussi demandé des éclaircissements sur certains points de ces déclarations.

82. La délégation du Ghana éprouve maintenant un doute qu'elle demande au représentant de la Grèce de dissiper. Est-il exact que, pour la délégation hellénique, le principe de la libre détermination signifie actuellement l'hénosis ou le rattachement de Chypre à la Grèce, sans que l'île puisse accéder à l'indépendance, et ait ainsi la liberté de décider en tant qu'Etat souverain si elle sera rattachée à la Grèce ou si elle adhèrera à un autre système d'association avec d'autres pays?

83. Lorsque nous avons voté à la Première Commission en faveur du projet de résolution dont l'Assemblée est actuellement saisie, la délégation du Ghana pensait que l'application dans le cas du peuple chypriote du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes entraînerait des négociations entre les représentants du peuple chypriote et le Gouvernement britannique, au sujet des mesures à prendre en vue d'accorder l'indépendance à Chypre. Une Chypre indépendante qui remplirait les conditions requises pour devenir Membre de l'Organisation des Nations Unies serait alors, à notre avis, suffisamment libre et souveraine pour pousser plus avant l'exercice de son droit à la libre détermination et adhérer à toute association de son choix avec d'autres pays. Si la délégation hellénique envisage la situation comme la conçoit la délégation du Ghana, nous voterons en faveur du projet de résolution. Dans le cas contraire, nous nous abstiendrons.

84. M. AL-SHABANDAR (Irak) [*traduit de l'anglais*] : Comme nous l'avons expliqué à la Première Commission, la délégation irakienne a voté pour le projet de résolution qui sanctionne le principe de la libre détermination des peuples, c'est-à-dire l'un des principes essentiels de la Charte. La délégation ira-

kienne a toujours défendu ce principe pour toutes les questions que l'Assemblée a eu à examiner et sur lesquelles elle a eu à se prononcer.

85. C'est un fait, et c'est un fait d'histoire, que de nombreuses autres questions que l'Assemblée générale a eu à examiner et sur lesquelles elle a eu à se prononcer touchaient de près à ce principe; il en a été ainsi notamment des questions intéressant les territoires non autonomes. Dans tous ces cas, nous nous sommes prononcés en faveur du principe du droit de tous les peuples à disposer d'eux-mêmes.

86. Nous nous rendons compte, néanmoins, que la libre détermination n'est pas une solution en soi lorsqu'il s'agit d'un problème complexe et délicat. Il est hors de doute que la question de Chypre est complexe, que de nombreux facteurs entrent en jeu et que les parties intéressées sont nombreuses. Nous nous rendons compte qu'il existe dans l'île une importante minorité turque que l'on ne saurait négliger lorsqu'on envisage une solution définitive du problème. Il convient de tenir le plus grand compte des opinions et de la situation des Turcs de Chypre et il faut assurer le respect de leurs droits et de leur bien-être. Cela ne serait pas seulement conforme aux principes de la Charte et du droit international; cela servirait aussi les bonnes relations internationales sans lesquelles aucune solution ne pourra être trouvée à la question.

87. Il s'agit d'un problème de la plus grande importance pour la Grèce, le Royaume-Uni et la Turquie, et même pour le monde entier. Nous sommes persuadés qu'avec du temps et de la patience, et grâce à la bonne volonté de tous les intéressés, la question sera résolue conformément aux principes de la Charte et à la satisfaction de tous. Une solution de cette nature ne fera pas seulement disparaître une des difficultés qui assaillent le monde, mais contribuera aussi dans une large mesure à assurer le bien-être de la population chypriote et le rétablissement de relations amicales entre les nations.

88. L'Irak souhaite tout particulièrement une solution amicale et juste parce qu'il nourrit des sentiments très amicaux à l'égard de la population chypriote. Il entretient aussi les relations les plus amicales avec la Turquie, le Royaume-Uni et la Grèce. Nous ne voudrions à aucun prix faire quoi que ce soit contre nos alliés ni porter préjudice à nos amis. Néanmoins, la considération primordiale, en l'espèce, doit être le bien-être et la prospérité du peuple chypriote. Ma délégation ne voit pas comment on pourra trouver et appliquer une solution radicale si les difficultés actuelles ne sont pas résolues. Nous estimons qu'aussi longtemps que toutes les parties intéressées ne se mettront pas d'accord, la question de Chypre restera l'un des problèmes les plus importants qui se posent aux Nations Unies et menacera la paix et la sécurité du Moyen-Orient et même celle du monde entier.

89. C'est pourquoi, après s'être prononcée en faveur du principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, la délégation irakienne précise qu'elle ne pense pas qu'une résolution du genre de celle dont nous sommes saisis puisse contribuer réellement à la solution du problème. Nous sommes conscients des difficultés et de la complexité de la question; nous savons aussi que les intéressés sont nombreux. Nous sommes persuadés que des négociations directes dans une atmosphère calme et amicale peuvent conduire à une solution pratique et acceptable.

90. Pour ces raisons, ma délégation ne pourra, à ce stade, voter en faveur du projet de résolution. Cela ne change évidemment en rien notre attitude touchant la libre détermination qui est proclamée dans la Charte des Nations Unies.

91. M. SHAHI (Pakistan) [*traduit de l'anglais*]: La délégation pakistanaise désire faire une brève déclaration pour préciser sa position touchant le projet de résolution que la Première Commission a recommandé à propos de la question de Chypre.

92. Nous craignons que l'adoption par la Première Commission du sous-amendement de la Grèce [A/C.1/L.200] à l'amendement des quatre puissances [A/C.1/L.199] ne tienne pas dûment compte des droits et des intérêts légitimes de tous les groupes nationaux de Chypre, et notamment de ceux de la population turque dont le droit à la libre détermination n'a pas été sauvegardé de façon adéquate. Dans le projet de résolution modifié, que la Première Commission a adopté et recommandé à l'Assemblée générale, il est question d'appliquer le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes dans le cas du peuple chypriote. La rédaction n'est pas entièrement conforme au paragraphe 2 de l'Article premier de la Charte des Nations Unies qui prescrit le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes.

93. Si le projet de résolution de la Première Commission avait repris fidèlement les dispositions de la Charte, ma délégation aurait voté en sa faveur, parce que nous sommes d'ardents défenseurs du principe de la libre détermination. Mais, quand nous examinons dans son ensemble le projet de résolution actuel, nous avons l'impression que, dans ce cas particulier, son adoption ne favoriserait pas une solution équitable et pacifique du problème. Nous ne pouvons en toute conscience souscrire à une résolution qui porte une atteinte grave aux intérêts des Chypriotes turcs dans les négociations entre les parties intéressées sur le futur statut international de l'île.

94. En effet, en déclarant que seuls les Chypriotes grecs doivent bénéficier du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, le projet de résolution porte atteinte aux droits fondamentaux et aux aspirations légitimes du second groupe national important de l'île de Chypre. Nous ne mettons nullement en doute les motifs ni les intentions de ceux qui ont voté en faveur du projet de résolution à la Première Commission, mais nous craignons que les conséquences du projet de résolution adopté par la Commission ne soient très différentes de celles que l'on souhaitait.

95. Certains représentants ont souligné que les droits des minorités peuvent être protégés par des garanties constitutionnelles. Nous aimerions néanmoins faire remarquer qu'une constitution ne peut se concevoir dans le vide. En dernier ressort, la souveraineté doit, dans toute constitution démocratique, appartenir à la majorité. Aucune garantie ou sauvegarde constitutionnelle ne saurait rien changer à cette vérité première. A ce propos, n'oublions pas que le désaccord turco-grec à Chypre a malheureusement de profondes racines dans le passé et qu'il n'est pas possible de remédier à une telle situation en appliquant des garanties qui conviennent mieux à des Etats d'un caractère différent et déjà pleinement constitués.

96. De l'avis de ma délégation, le projet de résolution de la Première Commission simplifie à l'extrême la solution du problème. Il néglige les droits et les aspirations légitimes des Chypriotes turcs. A moins que

l'équilibre ne soit rétabli, ma délégation sera obligée de voter contre ce projet, comme elle l'a fait à la Première Commission.

97. M. SERRANO (Chili) [*traduit de l'espagnol*] : Il est de mon devoir d'expliquer pourquoi la délégation du Chili a voté contre le projet de résolution adopté par la Première Commission sur la question de Chypre. Au cours du débat qui s'est déroulé devant cette commission, ma délégation a eu l'honneur de présenter, conjointement avec les délégations du Canada, du Danemark et de la Norvège, un amendement [A/C.1/L.199] au projet de résolution grec que nous estimons mieux adapté à la réalité et plus propre à rallier l'unanimité, du fait qu'il s'en tenait, tant dans ses considérants que dans son dispositif, aux principes généraux de la Charte des Nations Unies. Par conséquent, et comme les auteurs de l'amendement en ont déjà amplement témoigné, ma délégation n'a aucune objection contre le principe de la libre détermination, ni contre son application la plus large. Mais nous estimons — et c'est pour cela que nous avons voté contre le projet de résolution — que le problème de Chypre ne peut être résolu par l'application de ce seul principe, en dehors des autres stipulations de la Charte et des traités qui sont en vigueur.

98. M. BELAUNDE (Pérou) [*traduit de l'espagnol*] : Comme l'Assemblée générale le reconnaîtra, j'en suis sûr, la délégation du Pérou suit une règle constante : en premier lieu, elle s'efforce, autant que possible, en ce qui concerne les problèmes politiques, de concilier les vues et de créer un climat favorable à une solution satisfaisante pour tous les intéressés ; en second lieu, elle évite, autant qu'elle le peut, d'utiliser de termes techniques, susceptibles d'interprétations variées, susceptibles surtout d'une application partielle et dangereuse.

99. C'est pourquoi la délégation péruvienne a tâché, en l'occurrence, de trouver une formule qui, partant de la formule si heureuse que nous avons approuvée l'an dernier, nous fasse faire un nouveau pas en avant et nous rapproche de la solution de ce problème si complexe, en conciliant les intérêts des habitants — grecs ou turcs — de Chypre, les intérêts importants du Royaume-Uni dans l'île et la responsabilité qu'il y assume, en même temps que les intérêts et les droits de la minorité turque.

100. Malheureusement, ces tentatives de conciliation ont échoué ; et cet échec nous prouve une fois de plus que, pour l'Assemblée, la meilleure politique, dans les affaires de cette nature, est de s'efforcer toujours de trouver une solution de conciliation qui ait l'agrément de toutes les parties ou, à défaut, qui les mette du moins sur la voie d'une solution à l'amiable.

101. Cette tentative de règlement ayant échoué, un débat intéressant et un usage intelligent des méthodes parlementaires ont abouti au projet de résolution de la Commission qui est soumis aujourd'hui, pour décision, à l'Assemblée générale.

102. La délégation du Pérou a des objections sérieuses contre ce projet de résolution. Je félicite la délégation hellénique d'avoir accepté les trois premiers des amendements qu'ont présentés en commun, dans un esprit généreux, le Canada, le Chili, le Danemark et la Norvège. Mais en ce qui concerne le quatrième amendement, la Commission a été plus loin encore que ne l'avait demandé la Grèce elle-même. On ne dit plus que les négociations et discussions doivent se dérouler entre toutes les parties intéressées et l'on applique

sans réserve, de la manière la plus tranchée, le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, sans rappeler en l'espèce les principes de la Charte. Dans ces conditions, la délégation du Pérou ne peut, en toute conscience, voter en faveur du projet de résolution dont l'Assemblée est saisie. Néanmoins, comme elle a toujours eu le souci de trouver, par tous les moyens, une formule de conciliation, elle croit devoir maintenir son abstention, comme elle l'a déjà fait lors de l'examen de la question à la Première Commission.

103. M. ARAUJO (Colombie) [*traduit de l'espagnol*] : La délégation colombienne voudrait expliquer le vote qu'elle va émettre dans quelques instants.

104. En premier lieu, elle tient à réaffirmer son adhésion irrévocable aux principes du respect et de l'intangibilité des traités internationaux.

105. En second lieu, elle réaffirme la politique internationale de la Colombie qui est de favoriser le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes en ce qui concerne la forme de leur gouvernement et leur destin.

106. En troisième lieu, elle souhaite que les décisions de caractère politique que prendra l'Assemblée générale tiennent compte, impartialement, de tous les facteurs à considérer dans chaque cas, sans en exclure aucun et sans donner une importance particulière à un seul d'entre eux, et cela afin qu'aucune des parties les plus directement intéressées ne se sente lésée et ne soit, en conséquence, dans l'impossibilité de négocier ou de transiger sur les points de désaccord.

107. En quatrième lieu, étant donné que la formule de conciliation proposée par le Canada, le Chili, le Danemark et la Norvège à la Première Commission s'inspirait des principes que je viens d'exposer, la délégation colombienne était disposée à voter en sa faveur. Mais, parce que le projet de résolution dont l'Assemblée est saisie s'écarte de cette formule, la délégation colombienne votera contre ce texte.

108. Je ne voudrais pas terminer sans exprimer le souhait très sincère que la question de Chypre soit réglée promptement et pacifiquement, d'une manière qui convienne à toutes les parties intéressées, afin que la population de cette île riche d'histoire jouisse enfin du bonheur et du bien-être.

109. M. SARPÉR (Turquie) [*traduit de l'anglais*] : La délégation turque votera contre le projet de résolution présenté par la Première Commission.

110. Je n'abuserai pas de la patience des membres de l'Assemblée générale en répétant ici ce que nous avons dit à plusieurs reprises et de façon détaillée, au cours du débat de la Première Commission, du sens véritable de ce projet. Nous voterons contre ce projet, parce que nous savons que son adoption non seulement serait injuste, mais encore ajouterait à la complexité déjà grande de la question de Chypre de nouvelles et sérieuses complications. J'espère donc que l'Assemblée générale n'adoptera pas ce projet de résolution, en tenant surtout compte du fait que ce que nous recherchons tous, en notre âme et conscience, c'est une solution ; il faut laisser la porte ouverte aux efforts déployés dans un esprit de bonne volonté et de coopération pour régler la question de façon acceptable pour toutes les parties et dans l'intérêt de l'ensemble des Nations Unies.

111. M. DRAGO (Argentine) [*traduit de l'espagnol*] : Ma délégation s'est abstenue de voter lorsque le projet de résolution a été soumis à la Première Commission, dans l'espoir que les puissances intéressées à la question de Chypre pourraient parvenir à un texte

de conciliation. Malheureusement, il n'en a pas été ainsi.

112. Dans ces conditions, ma délégation estime que, étant donné les termes absolus dans lesquels il est rédigé, le projet de résolution adopté à la Première Commission ne favorise en rien la poursuite des négociations dans un climat serein.

113. Ma délégation se prononcera contre le projet approuvé par la Première Commission, mais ce vote n'affaiblit en rien les sentiments que l'Argentine éprouve pour le gouvernement et le peuple grecs, auxquels mon pays se sent lié par une longue et profonde amitié.

114. M. AVEROFF-TOSSIZZA (Grèce): Je serai bref. Je dirai quelques mots sur la signification du vote en ce qui concerne la question de Chypre, puis sur le vote d'une manière générale.

115. En ce qui concerne Chypre, je ne veux pas entrer dans les détails des longues discussions que nous avons eues à la Première Commission. Il est cependant nécessaire de relever, et de relever promptement, ce que nous avons éclairci au cours du débat à la Commission: c'est que nous votons le principe; nous ne votons ni les modalités ni l'époque de l'application. Nous nous prononçons sur le fait que le principe doit être appliqué. Cela est un point fondamental du vote. Notre question est de savoir si, en votant pour l'application du principe à Chypre, on aide à une solution pratique. Je le crois fermement. Je le crois fermement parce que, comme je l'ai expliqué, le peuple de Chypre, dans sa très grande majorité, accepte de négocier et de discuter avec bonne volonté sur tous les aspects du problème, mais sous la condition fondamentale et préalable qu'il sera décidé que le principe de l'autodisposition sera un jour applicable.

116. Comment peut-on, par conséquent, dire qu'on empêche d'arriver à une solution lorsque l'on vote afin que la condition préalable, selon la volonté du peuple, existe pour que les négociations puissent se dérouler.

117. Il a été dit dans les couloirs, non par les délégations — je ne sais par qui — que la décision de l'autre jour coûterait mille vies à Chypre. Or, le fait que la Commission s'est prononcée comme elle s'est prononcée a déjà rapporté le calme à Chypre. Selon le *New York Times* de ce jour, les Chypriotes grecs ont accueilli aujourd'hui comme une victoire le vote des Nations Unies sur la question de Chypre, mais il y a eu peu de manifestations publiques et l'île a connu le jour le plus calme depuis samedi dernier. Le nouveau gouverneur de l'île, après la décision des Nations Unies, a pu faire un tour dans les rues les plus étroites de la ville, et lui, le représentant du Royaume-Uni, a été acclamé et embrassé par le peuple qui attend votre décision.

118. Voilà comment cette décision — sur le principe, je le répète — aide à l'esprit de collaboration et à la solution pacifique et amiable.

119. Je crois que le débat à la Commission, pour lequel je tiens de nouveau à remercier les membres de cette haute assemblée pour l'élévation qu'ils ont apportée à ce beau débat, a assez éclairé la situation. Je ne veux pas continuer sur la question de Chypre. Mais, comme ce vote a une signification beaucoup plus vaste — ce que j'ai soutenu aussi à la Commission — je veux dire quelques mots sur le sens de notre vote. J'ai la profonde impression que les Nations Unies vivent une heure historique.

120. C'est la première fois en effet, depuis 12 ans, que les Nations Unies prennent une position claire sur

l'application du principe de la libre détermination. L'heure est vraiment historique, car, si pendant 12 ans les Nations Unies ont accompli une œuvre grandiose dans le domaine de la collaboration économique, dans le domaine de la technique et dans d'autres domaines encore, et si elles ont résolu certaines crises graves de l'humanité, elles ont pourtant évité de prendre position sur certaines questions de principe, et elles en prennent une aujourd'hui, pour la première fois.

121. Je ne sais pas quel sera le vote de l'Assemblée plénière, d'après les explications que nous venons d'entendre; mais je sais que le vote de la Commission est déjà une victoire et une preuve que l'Organisation des Nations Unies mûrit, et que le sang qui a arrosé ses fondations et les espoirs qui ont été placés sur ce grand édifice ne sont pas vains.

122. Je voudrais ici faire une parenthèse, pour répondre au représentant du Ghana. Comme vous vous souvenez, parlant le premier, le représentant du Ghana a demandé, en parlant du droit de libre détermination: acceptez-vous que Chypre puisse devenir un Etat indépendant et qu'elle puisse, dès lors, disposer de son sort? Il m'est très facile de répondre. J'ai soutenu à la Commission que non seulement l'état d'indépendance, mais l'état de self-government est un état dont nous croyons qu'il peut précéder et, peut-être, pour une brève période, qu'il doit précéder l'application du droit de libre détermination. Par conséquent, à la question que nous a posée le représentant du Ghana, c'est-à-dire si nous acceptons que Chypre avant de décider de son sort futur puisse être un Etat indépendant, je réponds sans le moindre doute: oui, officiellement oui.

123. Qu'il me soit permis de dire encore quelques mots en général sur le sens de notre vote. J'ai eu l'autre jour la mauvaise idée — et j'en demande pardon — de vous adresser un appel en soutenant que j'étais là l'avocat de cette question, l'avocat du principe, que j'étais seul, que j'étais sans famille raciale. Je reconnais aujourd'hui que j'appartiens à une famille et que cette famille est plus forte que toutes les autres, la famille du droit et de la justice, qui m'a fait moi, étant seul ici, avoir l'appui de 33 pays qui ont voté pour notre projet de résolution à la Commission de l'Assemblée. Et cette décision, tant par les votes positifs que par les abstentions, nous montre que Dieu a voulu que les pays qui ont été des colonies jouent un tour assez drôle à certains pays européens qui ont eu des colonies, car le cas de Chypre, c'est le cas du dernier peuple européen qui vit sous le colonialisme. Et aujourd'hui voilà ce peuple qui commence à être libéré par le vote de ceux qui ont été des colonies. Etrange revanche, chevaleresque revanche des anciennes colonies sur les pays qui les avaient sous leur domination. Honneur à ces peuples, honneur à ces peuples qui, une fois libérés, viennent libérer le dernier vestige d'un peuple européen vivant sous le colonialisme. Mais cette revanche n'est pas aujourd'hui qu'un symbole. Elle n'est pas l'objet, elle ne doit pas être l'objet d'une longue discussion.

124. L'heure des décisions est venue. L'heure des polémiques, même des polémiques élevées que nous avons vécues à la Commission, est passée. L'heure de nos responsabilités est venue, et ces responsabilités seront remplies par le vote que nous apporterons.

125. M. NOBLE (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: Je n'avais pas l'intention de prendre la parole avant le vote, mais je crois devoir dire quelques mots à la suite de la déclaration du Ministre des affaires étrangères de Grèce. Je ne retiendrai cependant pas longtemps l'attention de l'Assemblée.

126. Ma délégation a essayé d'aborder cette discussion de la question de Chypre dans un esprit constructif. C'est nous qui sommes responsables de l'administration de Chypre. C'est nous qui avons les premiers à résoudre les problèmes relatifs à Chypre. Nous voulons très sincèrement trouver une solution acceptable pour tous au différend actuel sur l'avenir de l'île. Ce que nous avons fait ailleurs montre, je pense, que nous pourrions la trouver si nous obtenons la coopération des autres parties intéressées. Nous croyons qu'un compromis est possible. Nous avons essayé d'en trouver un et nous continuerons.

127. C'est dans cet esprit qu'au début de la discussion à la Première Commission nous avons exposé les événements survenus pendant les 10 mois qui ont suivi l'adoption à l'unanimité, au mois de février, de la résolution de la onzième session. Je me suis efforcé d'éviter la partialité et la chicane; j'ai montré que quelques progrès avaient été réalisés, que la tension avait diminué dans l'île et que, malgré des échecs, les consultations diplomatiques sur la question se poursuivaient avec les Gouvernements de la Grèce et de la Turquie.

128. Nous croyons qu'il faut consolider ces progrès et qu'une solution sera possible si nous persévérons dans nos efforts et si nous faisons tous preuve de bonne volonté.

129. Le représentant des Etats-Unis s'est fait l'interprète de beaucoup d'entre nous lorsqu'il a déclaré ici que nous ne devons pas essayer d'imposer une solution s'il n'y a pas accord entre les parties directement intéressées. Nous pensons comme lui qu'il faut une action diplomatique discrète et que les Nations Unies doivent encourager l'adoption de méthodes qui y conduisent. Je crois que c'est en fait l'avis de nombreuses délégations. Il est évident, cependant, que ce n'est pas celui de la délégation hellénique; elle a repoussé toutes les suggestions tendant à débattre la question dans le calme et à adopter une résolution modérée; elle a essayé de faire approuver une résolution extrémiste, une solution extrémiste.

130. Au cours de la discussion, nous avons vu comment l'on a évité de voter sur les amendements constructifs et modérés présentés par le Canada, le Chili, le Danemark et la Norvège. Nous avons également entendu invoquer le grand principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes pour réaliser l'hénosis, c'est-à-dire l'annexion de Chypre par la Grèce.

131. Voilà comment je répondrai à la question du représentant du Ghana; les membres de l'Assemblée noteront que cette réponse n'est pas la même que celle du Ministre des affaires étrangères de Grèce.

132. Je sais que bien des délégations ont estimé que l'on se servait plutôt cyniquement du débat à l'Organisation des Nations Unies pour avancer une cause que l'on ne déclarait pas ouvertement et qui n'aurait recueilli aucun appui si on l'avait fait.

133. Ma délégation est fermement opposée au projet de résolution que la Première Commission a accepté. J'ai donné les raisons de cette attitude à la Première Commission et je ne ferai ici que les évoquer très brièvement.

134. Selon nous, les Nations Unies ne doivent pas tenter de déterminer le sens dans lequel il faut résoudre la question de Chypre. A plus forte raison ne doivent-elles pas le faire de façon unilatérale, sans tenir compte de tous les aspects d'un problème complexe et difficile. Quel point le projet de résolution approuvé en commission fait-il ressortir? Une version déformée du prin-

cipe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, version déformée que l'on invoque depuis longtemps pour faire campagne en faveur de l'hénosis.

135. Ce projet de résolution, qui emploie d'ailleurs des termes qui ne figurent pas dans la Charte, est donc totalement inacceptable pour mon gouvernement. Nous croyons qu'en l'adoptant les Nations Unies ne feraient qu'aggraver un différend déjà dangereux.

136. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Si le représentant de la Turquie désire faire usage de son droit de réponse dans cette question importante, je suis prêt à lui donner la parole, si l'Assemblée y consent.

137. M. SARPER (Turquie) [*traduit de l'anglais*]: Je renonce à prendre la parole sur une question d'ordre.

138. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Nous pouvons donc passer au vote sur le projet de résolution présenté par la Première Commission dans son rapport [A/3794]. Le représentant du Royaume-Uni a demandé le vote par appel nominal.

Il est procédé au vote par appel nominal.

L'appel commence par l'Australie, dont le nom est tiré au sort par le Président.

Votent pour: Bolivie, Bulgarie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Costa-Rica, Tchécoslovaquie, Equateur, Egypte, Salvador, Ethiopie, Ghana, Grèce, Guatemala, Haïti, Hongrie, Islande, Indonésie, Irlande, Liban, Panama, Pologne, Roumanie, Arabie Saoudite, Soudan, Syrie, Tunisie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Yémen, Yougoslavie, Albanie.

Votent contre: Australie, Belgique, Canada, Chili, Colombie, Danemark, République Dominicaine, France, Iran, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Norvège, Pakistan, Portugal, Espagne, Suède, Turquie, Union Sud-Africaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Argentine.

S'abstiennent: Autriche, Brésil, Birmanie, Cambodge, Ceylan, Chine, Finlande, Honduras, Inde, Irak, Israël, Japon, Laos, Libéria, Fédération de Malaisie, Mexique, Népal, Paraguay, Pérou, Philippines, Thaïlande, Etats-Unis d'Amérique, Venezuela, Afghanistan.

Il y a 31 voix pour, 23 voix contre et 24 abstentions.

N'ayant pas obtenu la majorité requise des deux tiers, le projet de résolution n'est pas adopté.

139. M. NOBLE (Royaume-Uni) [*traduit de l'anglais*]: J'espère que l'Assemblée voudra bien m'accorder encore quelques moments d'attention. Naturellement, en ma qualité de représentant du gouvernement responsable de l'administration de Chypre, je suis heureux que le projet de résolution n'ait pas été adopté. Comme je l'ai déjà dit, c'était un texte partial et trompeur dont, à mon avis, l'adoption aurait aggravé la tension à Chypre et ailleurs et aurait rendu encore plus difficile la solution d'un problème déjà complexe. Je pense que l'Assemblée générale a pris une décision fort sage.

140. Mais quelle est la situation à présent? C'est là, je crois, un point qui doit être clair pour tous. Il y a 10 mois, à sa onzième session, l'Assemblée générale a adopté à l'unanimité une résolution [1013 (XI)] dans laquelle elle demandait l'établissement d'une atmosphère de paix et de liberté d'expression, ainsi que la reprise et la poursuite de négociations afin d'aboutir à une solution pacifique, démocratique et juste conformément aux buts et principes de la Charte. Cette réso-

lution est toujours valable. Le Gouvernement du Royaume-Uni a essayé de la mettre en œuvre. Nous croyons que, depuis son adoption, quelques progrès ont été faits, insuffisants mais certains. Il faut les consolider et progresser encore. Cela n'est possible — et j'insiste sur ce point — qu'avec la coopération de tous les intéressés. Je puis donner l'assurance que le Gouvernement de Sa Majesté fera sincèrement tous ses efforts pour y parvenir.

141. Peu de différends nous ont été aussi pénibles que celui de Chypre; il met en cause le bonheur et le bien-être des habitants de l'île et nos relations avec deux amis et alliés précieux. Le Royaume-Uni désire voir la question réglée et le Gouvernement britannique fera tout ce qui est en son pouvoir pour favoriser un règlement.

142. M. AVEROFF-TOSSIZZA (Grèce): Je tiens à répéter textuellement une phrase du représentant du Royaume-Uni. "Peu de différends nous ont été aussi pénibles", a-t-il dit. Ce différend est également très pénible pour toute la nation hellénique. Cependant, comme je l'ai dit, il ne s'agit pas pour nous de trahir le mandat du peuple de Chypre; c'est pourquoi nous avons traité cette pénible question que nous sommes décidés, d'une façon inébranlable, à continuer d'examiner.

143. Je tiens à assurer l'Assemblée que son vote, même s'il n'est pas une décision concluante, est un pas vers la solution que nous envisageons tous. Le fait que 33 représentants au sein de la Commission, et 31 à l'Assemblée, aient voté pour l'application du principe, et le fait que 25 représentants aient refusé de voter contre, ont une force morale qui sera appréciée de tous les côtés et qui aidera certainement à la solution. Je crois que même par ce vote, qu'il soit positif ou que ce soit une abstention, vous avez apporté une aide très importante pour laquelle je me sens obligé, au nom du peuple de Chypre, de vous remercier très sincèrement.

Déclaration du Président

144. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Avant de passer à la question suivante, je suis certain que l'Assemblée désire que son président se fasse son interprète pour assurer S. M. le Chah, son gouvernement et son peuple, ainsi que la délégation de l'Iran ici présente, de notre profonde sympathie devant les souffrances et les pertes infligées à ce pays par la catastrophe qui vient de le frapper. Personne ne peut rester indifférent devant une telle tragédie et je sais que je me fais l'écho de vos sentiments en adressant ce message à Sa Majesté.

145. M. ENTEZAM (Iran): Il est de mon devoir de vous présenter les remerciements émus de ma délégation. Je ne manquerai certainement pas de transmettre à mon souverain les sentiments de sympathie que vous venez de formuler au nom de l'Assemblée. Ces marques de sympathie seront hautement appréciées par le gouvernement et par le peuple iraniens. Je vous en remercie encore.

POINT 66 DE L'ORDRE DU JOUR

Déclaration relative à la coexistence pacifique des Etats

RAPPORT DE LA PREMIÈRE COMMISSION (A/3802)

146. M. MATSCHI (Autriche) [Rapporteur de la Première Commission] (*traduit de l'anglais*): En présentant le rapport de la Première Commission sur le point 66 de l'ordre du jour [A/3802], je serai très

bref, car le texte du projet de résolution adopté par la Première Commission cet après-midi par 75 voix contre zéro, avec une abstention, est suffisamment éloquent.

147. Au cours du débat sur cette question, de nombreux représentants ont rappelé que la Charte des Nations Unies est l'instrument fondamental où sont énoncés les principes qui doivent régir les rapports internationaux et que certains principes de coexistence pacifique ont été proclamés au cours de ces dernières années, notamment à la Conférence de Bandoung. Ils ont exprimé l'opinion que la proclamation de ces principes de coexistence pacifique a eu des effets favorables sur l'évolution des relations entre les pays qui les ont reconnus. Ils ont estimé qu'il serait bon d'affirmer ou de réaffirmer ces principes dans le projet de résolution; ils ont souligné en particulier la nécessité d'élargir la coopération internationale et de diminuer les tensions afin de développer des relations d'amitié entre Etats.

148. C'est pourquoi, dans le projet de résolution dont la Première Commission recommande l'adoption, l'Assemblée générale invite non seulement les Membres de l'Organisation des Nations Unies, mais aussi tous les Etats, à déployer tous leurs efforts pour consolider la paix internationale, pour développer des relations d'amitié et pour régler les différends par des moyens pacifiques.

149. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Quelqu'un désire-t-il prendre la parole pour une explication de vote? Puisque personne ne demande la parole, nous allons procéder au vote sur le projet de résolution présenté par la Première Commission dans son rapport [A/3802]. Le représentant de l'Union soviétique a demandé le vote par appel nominal.

Il est procédé au vote par appel nominal.

L'appel commence par Cuba, dont le nom est tiré au sort par le Président.

Votent pour: Tchécoslovaquie, Danemark, République Dominicaine, Equateur, Egypte, Salvador, Ethiopie, Finlande, France, Ghana, Grèce, Guatemala, Haïti, Honduras, Hongrie, Islande, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Irlande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Laos, Libéria, Libye, Luxembourg, Fédération de Malaisie, Mexique, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Norvège, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Roumanie, Arabie Saoudite, Espagne, Soudan, Suède, Syrie, Thaïlande, Tunisie, Turquie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Uruguay, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Afghanistan, Albanie, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Birmanie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Cambodge, Canada, Ceylan, Chili, Colombie, Costa-Rica.

S'abstient: la Chine.

Par 77 voix contre zéro, avec une abstention, le projet de résolution est adopté².

POINT 63 DE L'ORDRE DU JOUR

Question de Hongrie

RAPPORT DU REPRÉSENTANT SPÉCIAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE POUR LA QUESTION DE HONGRIE (A/3774)

150. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Les membres de l'Assemblée ont certainement pris note du

² Les représentants de Cuba et du Liban, absents au moment du vote, ont fait savoir par la suite qu'ils avaient l'intention de voter pour le projet de résolution. Voir par. 199.

rapport, distribué le 9 décembre sous la cote A/3774, du prince Wan Waithayakon, représentant spécial de l'Assemblée générale pour la question de Hongrie. Dans ce rapport, présenté conformément à la résolution 1133 (XI) de l'Assemblée générale en date du 14 septembre 1957, l'ancien président de l'Assemblée indique que, malgré tous ses efforts, il n'est pas parvenu à réaliser les objectifs qu'il s'était fixés en application de la résolution de l'Assemblée. On doit espérer que les parties intéressées lui apporteront la coopération nécessaire pendant qu'il déploie de nouveaux efforts pour résoudre ce très important problème.

151. M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) [*traduit de l'anglais*] : Les résolutions de l'Assemblée générale adoptées au cours de l'année précédente dans les circonstances les plus tragiques sont en ce moment même violées à dessein de la manière la plus flagrante par certains gouvernements dont les représentants siègent aujourd'hui parmi nous. Tout récemment, à sa onzième session, le 14 septembre 1957, l'Assemblée générale a adopté, par 60 voix contre 10, la résolution 1133 (XI) où il est fait appel, au paragraphe 8, à l'Union des Républiques socialistes soviétiques et aux autorités hongroises actuelles, pour qu'elles mettent fin aux mesures de répression prises contre le peuple hongrois et qu'elles respectent la liberté et l'indépendance politiques de la Hongrie et la jouissance, par le peuple hongrois, des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Telles sont les résolutions que l'Assemblée a adoptées à une majorité écrasante.

152. Nous avons appris que le général Pál Maléter, le général István Kovács et Sándor Kopácsi ont été mis en jugement par le Gouvernement soviétique fantôme de Budapest. Lors de leur arrestation, le général Maléter et le général Kovács s'acquittaient de la mission qui leur avait été confiée par leur gouvernement, dont János Kádár, premier ministre actuel de Hongrie, était membre. Une partie de leur héroïque histoire figure dans le rapport du Comité spécial pour la question de Hongrie [A/3592]. Nous nous rappelons tous avec aversion la perfide arrestation du général Maléter et de ses collaborateurs. Au moment même où, sur l'invitation de l'Union soviétique, ces hommes négociaient avec les autorités d'occupation le retrait de l'armée soviétique du territoire hongrois, ils ont été appréhendés et emmenés par la police secrète soviétique. Le général Maléter et les autres personnes dont j'ai fait mention ont été arrêtés uniquement à cause de l'action patriotique qu'ils ont menée au nom de leurs concitoyens.

153. Il n'est pas nécessaire que je rappelle longuement la surprise et l'indignation qu'ont ressenties les peuples du monde lorsque cette nouvelle et d'autres renseignements récents concernant les actes brutaux et inhumains qui ont été commis nous sont parvenus de Hongrie. Qu'il nous soit permis de rappeler certains de ces renseignements.

154. Le 19 novembre 1957, le gouvernement a annoncé que les conseils de travailleurs avaient été supprimés dans les usines. Cette mesure constituait une violation flagrante de la promesse que M. Kádár avait faite officiellement une année auparavant.

155. Les intellectuels hongrois sont particulièrement en butte aux persécutions officielles. D'éminents écrivains hongrois comme Tibor Déry ont été arrêtés et condamnés à des peines de prison d'une longueur inhumaine.

156. Des renseignements de plus en plus nombreux nous parviennent sur l'arrestation, le procès et l'exé-

cution d'éminentes personnalités civiles et militaires qui ont dirigé le soulèvement populaire. Le 10 décembre, on a annoncé officiellement que le commandant Antal Pálkás avait été exécuté pour avoir participé à la libération du cardinal Mindszenty.

157. La simple énumération de ces renseignements suffit pour faire ressortir le contraste entre ces actes et les paroles que nous avons entendu prononcer hier et aujourd'hui par le représentant de l'Union soviétique au cours du débat sur la question de ce que l'on appelle la coexistence pacifique.

158. J'ajouterai simplement ceci : le peuple américain proteste énergiquement contre les actes que l'Union soviétique et ses fantoches commettent aujourd'hui en Hongrie.

159. Il est heureux que nous disposions actuellement, du rapport du prince Wan Waithayakon, ministre des affaires étrangères de Thaïlande qui, en vertu de la résolution à laquelle j'ai déjà fait allusion, a été nommé représentant spécial de l'Assemblée générale pour la question de Hongrie et a été chargé de prendre les mesures appropriées pour réaliser les objectifs des Nations Unies tels qu'ils sont définis dans les résolutions sur la question de Hongrie. Je constate que le représentant spécial, en dépit de la dureté et de l'indifférence dont ont fait preuve les autorités soviétiques et hongroises pour faire obstacle à ses efforts en vue de s'acquitter de ses fonctions humanitaires, continuera à rechercher la possibilité d'aider à établir une entière coopération internationale en favorisant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales en Hongrie. La délégation des Etats-Unis est persuadée que le représentant spécial prendra d'urgence toutes les mesures humanitaires possibles en faveur des personnes dont j'ai parlé.

160. Je constate également que le Comité spécial pour la question de Hongrie doit se réunir à nouveau au début de la semaine prochaine. Les hommes éminents qui le composent peuvent faire œuvre utile en examinant les événements tragiques qui ont lieu actuellement en Hongrie. Le Gouvernement des Etats-Unis est disposé à faire tout son possible pour coopérer avec eux.

161. Pour conclure, je voudrais formuler une observation. En raison des événements récents qui ont eu lieu en Hongrie, j'informe les membres de l'Assemblée que le Gouvernement des Etats-Unis demandera la convocation d'une session spéciale de l'Assemblée générale sur la question de Hongrie si les circonstances le justifient. En nous fondant sur de nouveaux renseignements sur les événements de Hongrie, nous pourrions déterminer quelles nouvelles mesures il convient de prendre pour aider le peuple hongrois.

162. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*] : Le Président de l'Assemblée générale invoque de nouveau la résolution 1133 (XI) de l'Assemblée. Notre délégation a exposé en détail la position de l'Union soviétique touchant la prétendue question hongroise et notamment la résolution 1133 (XI). Elle voudrait déclarer une fois de plus que le Gouvernement soviétique maintient la même position en ce qui concerne cette résolution et l'examen de la question hongroise.

163. Le rapport tendancieux du soi-disant représentant spécial de l'Assemblée générale pour la prétendue question de Hongrie a été distribué aux délégations à seule fin de nuire à la cause de la paix. On essaie de nouveau, surtout dans l'intérêt des milieux dirigeants des Etats-Unis, de se servir de l'Assemblée générale

pour intensifier la guerre froide et aggraver les relations entre les Etats, ce qui est nettement contraire aux buts de l'Organisation des Nations Unies.

164. Le battage que l'on a fait autour de la Hongrie à la onzième session, la création du Comité spécial et l'activité du soi-disant représentant spécial de l'Assemblée générale constituent une intervention brutale dans les affaires intérieures du peuple hongrois et sont entièrement contraires à l'esprit et à la lettre de la Charte des Nations Unies, ainsi qu'aux normes élémentaires du droit international.

165. On sait qu'à la fin de l'année dernière les milieux réactionnaires des Etats-Unis et d'autres pays membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord, aidés à l'intérieur de la Hongrie par des éléments réactionnaires et à l'extérieur par les forces de la contre-révolution, ont entrepris de renverser par les armes le régime de démocratie populaire en Hongrie et d'imposer au peuple hongrois le régime des propriétaires fonciers et des capitalistes qu'il avait rejeté. Cette manœuvre de diversion de la réaction internationale, visant à créer au centre de l'Europe une base armée permettant d'attaquer les pays socialistes et à détourner l'attention de l'opinion mondiale des agissements agressifs du Royaume-Uni et de la France dans le Proche-Orient et le Moyen-Orient, a été déjouée grâce à l'action décisive du peuple hongrois, appuyé par les peuples de pays amis. Cependant, les organisateurs étrangers de cette révolte contre-révolutionnaire manquée n'ont pas renoncé à s'ingérer dans les affaires intérieures de la Hongrie et à s'opposer à l'œuvre d'édification pacifique du peuple hongrois.

166. Les milieux dirigeants des Etats-Unis comptent exploiter ce tapage que l'on fait à l'Organisation des Nations Unies autour de la Hongrie pour masquer leurs agissements agressifs et pour détourner l'attention de l'Assemblée et des Membres de l'Organisation de questions qui présentent une grande importance pour le maintien de la paix universelle.

167. C'est ce qu'a révélé notamment l'examen de la prétendue question de Hongrie au début du mois de septembre; l'Assemblée a discuté alors le fameux rapport du Comité des "Cinq", ce tissu d'inventions des services de renseignements américains. Un nouveau coup a été porté au prestige et à l'autorité de l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'à la cause de la paix, car l'examen de cette question n'a eu qu'un seul résultat: envenimer l'atmosphère à l'Organisation avant le début de la douzième session de l'Assemblée, et aujourd'hui encore à la fin de cette session.

168. Mais les organisateurs de la campagne antihongroise ne se sont pas arrêtés là. Ils ont désigné un émissaire spécial chargé d'intervenir dans les affaires intérieures de la Hongrie. On ne peut que regretter que le prince Wan Waithayakon se soit laissé entraîner dans cette manœuvre nuisible à la cause de la paix; ayant accepté ce rôle peu flatteur, il lui a bien fallu s'associer à cette campagne de mensonges, réfutés depuis longtemps, concernant la Hongrie et ses relations avec l'Union soviétique, lesquelles n'intéressent que les gouvernements de ces deux pays.

169. Il n'y a jamais eu aucune raison d'inscrire la question de Hongrie à l'ordre du jour, puisqu'il n'y a rien à discuter.

170. On sait que les masses populaires hongroises ont réussi, avec l'aide fraternelle des pays socialistes, à surmonter les principales difficultés créées par la révolte contre-révolutionnaire. L'économie nationale, gravement

atteinte par la rébellion, se rétablit et se développe. Les pouvoirs publics se sont renforcés, les institutions démocratiques fonctionnent normalement. Le calme règne dans le pays.

171. Le peuple hongrois est fermement résolu, comme par le passé, à défendre sa souveraineté, son indépendance et ses conquêtes socialistes contre toutes les attaques de la contre-révolution. Il a déclaré à maintes reprises qu'il ne tolérera aucune intervention dans les affaires intérieures et dans les relations internationales de la Hongrie, Etat souverain.

172. La République populaire hongroise mène une politique de paix et joint ses efforts à ceux des pays amis afin de maintenir et de renforcer la paix.

173. L'Organisation des Nations Unies doit et peut aider le peuple hongrois en encourageant son œuvre d'édification pacifique et son désir de vivre dans la paix et l'amitié avec tous les peuples. Elle rendrait service au peuple de la Hongrie démocratique et ferait son devoir en mettant fin à l'infâme campagne de calomnies dirigée contre la Hongrie, et en retirant de son ordre du jour la question de Hongrie qui revêt un caractère provocateur.

174. M. SIK (Hongrie) [*traduit de l'anglais*]: Avant tout, il est une question que je voudrais élucider. Je déclare une fois de plus, au nom du Gouvernement hongrois et de la délégation de la Hongrie, que nous désapprouvons l'examen de la prétendue question de Hongrie à l'Assemblée générale entièrement pour des raisons de principe. C'est également en se fondant sur ces principes fondamentaux que le Gouvernement hongrois considère les résolutions de l'Assemblée générale relatives à la prétendue question de Hongrie comme contraires, pour ce qui est des principes, aux dispositions de la Charte. Nous soutenons cette opinion, d'une part, parce que du point de vue de la Hongrie la question examinée est une affaire intérieure de la Hongrie, d'autre part, parce que nous pensons, avec d'autres petits pays, que l'existence et l'intégrité de l'Organisation des Nations Unies sont d'importance primordiale et qu'il est essentiel que l'activité de l'Organisation soit conforme aux principes de la Charte.

175. L'Organisation serait inutile si elle devenait un moyen habituel de propagande pour un groupe de puissances. Cependant, lorsque l'Assemblée générale, en dépit de nos protestations, a examiné la prétendue question de Hongrie, nous avons dû constater que cette possibilité existait. Telle est la deuxième raison de principe pour laquelle nous désapprouvons le maintien à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de la prétendue question de Hongrie.

176. C'est également pour des questions de principe que nous n'avons pas autorisé le Comité créé à la onzième session de l'Assemblée à pénétrer en Hongrie. Il est évident que cette décision est fondée sur des raisons valables. Au moment même où nous avons fait obstacle à plusieurs tentatives faites par le Comité pour pénétrer en Hongrie, nous avons, sans hésiter, permis d'entrer dans notre pays à des personnes qui avaient, sur les événements de Hongrie, plus de parti pris que les membres du Comité. En un an, plus de 800 journalistes occidentaux se sont rendus dans notre pays. Nous n'avons rien à cacher; nous parlons librement à nos hôtes de nos difficultés et de nos réalisations, mais, pour des raisons de principe, nous avons décidé de refuser aux membres du Comité un visa d'entrée; de même, notre attitude actuelle à l'égard de S. A. R. le prince Wan Waithayakon est différente de celle que

nous avons adoptée à l'égard de représentants de l'Organisation des Nations Unies, quels qu'ils soient, à cause de la mission que lui a confiée l'Assemblée générale, qu'il a acceptée et qui a fait l'objet d'une importante publicité. Nous tenons le prince Wan Waithayakon en haute estime; nous respectons son dynamisme, son rang, ses fonctions dans les domaines politique et social et nous regrettons sincèrement que, en raison d'une résolution de l'Assemblée générale et de la mission qu'il a acceptée, il se trouve actuellement dans une situation délicate envers le Gouvernement hongrois.

177. Nous pouvons nous entretenir avec une entière sincérité de l'historique des événements récemment intervenus dans notre pays et de la situation actuelle de la Hongrie avec toute personne, avec tout représentant qui s'intéresse à la question. Nous nous maintenons régulièrement en contact avec le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour les renseignements à fournir. Nous ne faisons aucune discrimination lorsqu'il s'agit d'inviter des étrangers à se rendre dans notre pays; un grand nombre de représentants de l'Union interparlementaire ont fait un voyage en Hongrie à la suite de la conférence de l'Union qui a eu lieu récemment à Londres. Nous avons l'intention d'inviter également un certain nombre des représentants qui participent à la présente session de l'Assemblée générale. Ainsi donc, nous sommes francs et nous parlons librement à tout le monde, mais la résolution adoptée récemment par l'Assemblée générale nous oblige à faire une exception pour le prince Wan Waithayakon.

178. La question du voyage du Secrétaire général en Hongrie montre clairement à quel point ce problème est paradoxal. Tant que la résolution de l'Assemblée générale laissait supposer qu'il se rendait en Hongrie en qualité d'enquêteur, nous avons désapprouvé ce voyage, mais actuellement, comme la résolution de l'Assemblée relative à sa mission a cessé d'être en vigueur, nous l'avons invité à nouveau à se rendre en Hongrie. Nous espérons qu'il acceptera notre invitation dès qu'il aura le temps de se rendre dans notre pays. Sa visite serait justifiée à un grand nombre de points de vue.

179. On nous reproche les procès intentés. Je ne parle pas de ceux qui, pleins d'animosité à notre égard, déforment les faits et répandent de fausses nouvelles au sujet de ces procès. Des arrestations et des procès ont effectivement eu lieu, mais on aurait eu à prendre beaucoup moins de mesures de ce genre si les représentants de certaines puissances occidentales, dans l'Organisation des Nations Unies et hors de l'Organisation, n'avaient pas fait des déclarations de nature à encourager certains éléments réactionnaires à provoquer des désordres en Hongrie.

180. M. SCHURMANN (Pays-Bas) [*traduit de l'anglais*]: Ma délégation a été vivement émue à la nouvelle du prochain procès du général Pál Maléter et de deux autres patriotes hongrois, auquel le représentant des Etats-Unis vient de faire allusion. Au cours de ces derniers jours, nous avons entendu les représentants de l'Union soviétique et d'autres pays du bloc soviétique prononcer de belles paroles sur la coexistence pacifique, sur des idéaux élevés et sur des conceptions humanitaires. Mais on jugera de la sincérité de ces paroles non d'après les résolutions que nous avons adoptées, mais d'après les actes qui seront accomplis. Espérons que les autorités hongroises nous prouveront par la manière dont elles mèneront ce procès qu'elles ont compris les sentiments qu'éprouve la majeure partie des membres de l'Assemblée.

181. Je tiens à déclarer également que ma délégation accueille avec satisfaction les déclarations du représentant des Etats-Unis concernant la possibilité de réunir à nouveau l'Assemblée générale, le cas échéant. J'espère sincèrement que les circonstances n'exigeront pas cette réunion.

182. M. RODRIGUEZ FABREGAT (Uruguay) [*traduit de l'espagnol*]: Une fois encore, une parole qui se voulait offensante vient d'être prononcée contre les travaux du Comité nommé par l'Assemblée pour enquêter sur le problème de Hongrie.

183. J'ai l'honneur de faire partie de ce comité auquel j'ai été nommé par mon gouvernement et où je représente les pays d'Amérique latine. Je dois dire à l'Assemblée — et ceci répond à des affirmations qui ont été émises à cette tribune — que j'ai demandé hier une réunion du groupe latino-américain afin d'étudier certaines des informations diffusées aux Etats-Unis, selon lesquelles il se pourrait que l'on juge à l'heure actuelle sommairement, devant une sorte de cour martiale, des prisonniers politiques contre lesquels la peine de mort aurait été requise.

184. Cet après-midi même, il y a quelques instants, de nouveaux rapports paraissaient confirmer ce fait. Les membres du groupe latino-américain ont chargé leur président de faire connaître la préoccupation que leur inspire cette nouvelle et, en même temps, d'exprimer notre désir de clémence devant l'éventualité de nouvelles sentences de mort prononcées contre des prisonniers politiques hongrois qui ont pris part à la révolution d'octobre.

185. Il ne s'agit pas ici d'une affaire qui relève exclusivement de la vie intérieure d'un pays. L'affaire est venue devant l'Organisation des Nations Unies; ce tribunal du monde a pris connaissance des faits, adopté des résolutions, créé un comité d'enquête, reçu et approuvé son rapport. Et la substance de ce rapport, l'ensemble des droits de l'homme qui sont ici en jeu, la somme des droits politiques qui signifient et qui doivent signifier une souveraineté en action, tout cela a été sauvegardé par le vote de l'Assemblée.

186. Nous avons donc fait cette démarche auprès de la délégation hongroise. Nous attendons sa réponse. Nous attendons qu'elle nous dise s'il est exact ou non que ces procès ont lieu. Nous attendons d'elle, en tant que citoyens de l'Amérique — et pour ma part en tant que citoyen de ma patrie et membre du Comité — qu'elle nous dise s'il doit y avoir jugement sommaire, si les sentences de mort doivent être prononcées, si les sentences de mort doivent être exécutées.

187. Nous attendons cette réponse pour nous prononcer définitivement sur cette question. D'ici là, j'ai suggéré — et je maintiens cette suggestion — que le Comité spécial pour la question de Hongrie soit convoqué de nouveau et qu'il examine les éléments politiques qui forment ce nouvel aspect de la question; je considère, comme le représentant des Etats-Unis, que l'Assemblée doit rester vigilante et en état d'alerte. Vigilante à quel sujet? Au sujet de l'ensemble des droits sociaux, de l'ensemble des droits de l'homme qui sont en jeu, des souffrances d'un peuple qui lutte pour exercer, sur son propre sol, le droit de disposer de lui-même et de se donner librement le gouvernement de son choix.

188. Nous n'opposons pas un régime politique à un autre; nous ne nous livrons pas à l'étude philosophique d'un système de gouvernement. Nous disons simplement que le Comité s'est acquitté du mandat que lui a

confié l'Assemblée, que l'Assemblée doit rester en garde et veiller à l'exécution de ce mandat, à la mise en œuvre des principes qu'énonce le rapport du Comité spécial pour la question de Hongrie, principes dont la Charte des Nations Unies fait un commandement sacré et qu'elle proclame non pour que l'on s'en moque, mais pour qu'on les respecte.

189. Tels sont les faits. En ce qui concerne le point soulevé par le représentant des Etats-Unis, nous tenons à déclarer avec lui que l'Assemblée doit rester vigilante. Nous désirons, quant à nous, participer à nouveau aux travaux du Comité. Nous attendons, pour l'en remercier, que la délégation de la Hongrie nous dise: il n'y a plus de sentences de mort contre les prisonniers politiques. Ce serait là le meilleur gage et la meilleure raison d'espérer que ce peuple hongrois, qui est notre frère, recouvrera tous ses droits à la souveraineté et à la liberté, sans dommage pour personne, dans le respect sacré des droits de l'homme.

190. M. ULLRICH (Tchécoslovaquie) [*traduit de l'anglais*]: Une fois de plus, nous sommes témoins, dans la dernière phase des débats de la douzième session de l'Assemblée générale, d'une nouvelle tentative visant à abuser de la tribune de l'Organisation des Nations Unies pour alimenter la guerre froide et lancer une campagne de calomnie et de haine contre la République populaire hongroise, l'Union soviétique et les autres pays de démocratie populaire. Il est regrettable que l'Assemblée générale reprenne la discussion de cette question qui, en violation des dispositions de la Charte, est délibérément maintenue à l'ordre du jour de l'Assemblée générale comme prétexte à la guerre froide, conformément au désir des puissances occidentales, en particulier des Etats-Unis. Ni l'Assemblée générale ni aucun autre organe de l'Organisation des Nations Unies n'est autorisé à discuter des affaires qui relèvent de la compétence nationale des Etats.

191. Les événements qui ont eu lieu en Hongrie à l'automne de 1956 sont des affaires intérieures de la République populaire hongroise et, en conséquence, la discussion de cette question à l'Organisation constitue une violation d'un des principes fondamentaux de la Charte. La défaite de la contre-révolution hongroise a été une grande déception pour les milieux impérialistes de l'Occident et a ravivé leur haine des pays du camp socialiste. C'est pourquoi les puissances occidentales s'efforcent inlassablement de maintenir à l'ordre du jour de l'Assemblée générale la prétendue question de Hongrie et de se servir de l'Organisation comme d'un instrument pour intervenir dans les affaires intérieures de la République populaire hongroise.

192. C'est également à cette fin que l'on a créé le Comité spécial pour la question de Hongrie à la onzième session de l'Assemblée générale, en janvier 1957.

193. Il est clair que le rapport du représentant spécial de l'Assemblée générale pour la question de Hongrie [A/3774], le prince Wan Waithayakon, président de l'Assemblée générale à sa onzième session, tend au même but. Le mandat du représentant spécial est fondé sur une résolution illégale de l'Assemblée générale, la résolution 1133 (XI) du 14 septembre 1957, qui constitue une tentative flagrante d'intervention dans les affaires intérieures de la République populaire hongroise. Le Gouvernement hongrois a rejeté cette résolution; il est donc très naturel que la mission du représentant spécial de l'Assemblée générale pour la question de Hongrie, qui était fondée sur cette résolution illégale, ait complètement échoué.

194. La délégation tchécoslovaque regrette que le rapport du prince Wan Waithayakon reproduise des calomnies contenues dans les résolutions illégales sur la prétendue question de Hongrie et dans le rapport du trop fameux Comité spécial des Nations Unies pour la question de Hongrie. Les inventions de la propagande occidentale ont été réfutées sans équivoque par le Gouvernement hongrois dans des documents officiels qui fournissent la preuve des actes de violence commis par les contre-révolutionnaires hongrois en octobre et novembre 1956. Ces calomnies au sujet de violations des droits de l'homme en Hongrie ont pour but de cacher les brutalités et les crimes perpétrés par les éléments fascistes et horthystes contre les paisibles citoyens hongrois. Après la liquidation du putsch contre-révolutionnaire de Hongrie, la vie est redevenue normale et la population s'est remise à son travail pacifique. L'économie du pays s'est redressée rapidement et la production a atteint dans tous les domaines le niveau antérieur aux événements d'octobre 1956. Le calme et l'ordre règnent dans tout le pays et la vie se poursuit paisiblement et heureusement. Le Gouvernement hongrois prend des mesures énergiques pour faire progresser l'économie nationale et améliorer le niveau de vie de la population; il n'y a donc aucune raison de réunir à nouveau l'Assemblée générale.

195. La délégation tchécoslovaque considère cette discussion et la tentative pour réunir à nouveau l'Assemblée générale comme une nouvelle provocation dirigée contre la République populaire hongroise. Le but de cette manœuvre est de détourner l'attention de l'Assemblée générale des questions importantes qui se posent aux Nations Unies.

196. M. WALKER (Australie) [*traduit de l'anglais*]: L'Assemblée a écouté très attentivement la déclaration que le Président a lue il y a quelques minutes au sujet de la question de Hongrie, qui a été inscrite à l'ordre du jour de la présente session après avoir été examinée, il n'y a pas si longtemps, lors de la reprise de la onzième session.

197. Nous avons également étudié avec soin le rapport important que notre ancien président, le prince Wan Waithayakon, a présenté à l'Assemblée. Son Altesse Royale a abordé la question d'une manière patiente et conciliante qui nous a fortement impressionnés; néanmoins, elle s'est heurtée à une attitude complètement négative de la part de la délégation soviétique et de la délégation qui prétend représenter la Hongrie, alors qu'en fait l'Assemblée ne s'est pas encore prononcée sur les pouvoirs de cette délégation.

198. La délégation australienne et le Gouvernement australien regrettent profondément l'opposition rencontrée par l'ancien président de l'Assemblée, opposition qui est également un défi à l'Organisation des Nations Unies elle-même. Nous regrettons profondément qu'il ne semble être possible de prendre aucune action positive en cette fin de session. Nous partageons sans aucun doute l'espoir qu'au fur et à mesure que la tension internationale se relâchera, pour citer les paroles du prince Wan Waithayakon, il aura l'occasion "de contribuer à établir une coopération internationale pleine et entière qui favorisera le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales en Hongrie". Les paroles prononcées cet après-midi au nom de l'Union soviétique et de la délégation hongroise ne laissent pas beaucoup d'espoir, mais les hommes doivent garder au cœur une foi inébranlable et nous n'oublierons pas le peuple hongrois.

199. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit. Je désire signaler à l'Assemblée que les représentants de Cuba et du Liban étaient absents au moment du vote sur la résolution relative à la coexistence pacifique des Etats⁸ et qu'ils m'ont fait savoir que, s'ils avaient été présents, ils auraient voté pour. Il en sera fait état dans le compte rendu des débats de l'Assemblée.

Achèvement des travaux de la douzième session

200. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Nous arrivons maintenant à la fin de la session et certains représentants désirent parler à ce sujet. Je donne tout d'abord la parole au représentant du Royaume-Uni.

201. **M. NOBLE** (Royaume-Uni) [*traduit de l'anglais*] : Monsieur le Président, je ne prendrai pas plus de quelques minutes du temps de l'Assemblée, mais, avant que la présente session ne prenne fin, je voudrais, au nom des délégations du Commonwealth, rendre chaleureusement hommage à la sagesse et à l'habileté avec lesquelles vous avez dirigé les débats.

202. Nos délégations ont été particulièrement heureuses que le Président de l'Assemblée ait été le représentant d'un pays membre du Commonwealth. D'autre part, par une très heureuse coïncidence, votre élection a été immédiatement suivie de l'admission à l'Organisation d'un nouvel Etat Membre, la Fédération de Malaisie, qui a récemment reçu son indépendance et qui est devenu membre du Commonwealth peu après l'admission du Ghana à la fin de la dernière session.

203. Enfin, S. M. la reine Elisabeth II, chef du Commonwealth, a fait une visite à l'Organisation des Nations Unies. Il était vraiment heureux qu'en cette occasion exceptionnelle le Président de l'Assemblée générale fût un représentant du Commonwealth.

204. Nous avons un autre motif encore de vous offrir nos remerciements : le fait que nous ayons terminé nos travaux à la date fixée est attribuable en grande partie à l'esprit de décision, à la compréhension et à la vaste expérience dont vous avez fait preuve dans l'accomplissement de la lourde tâche dont vous vous êtes acquitté si habilement. Nous vous en sommes tous sincèrement reconnaissants.

205. Je suis certain, Monsieur le Président, que vous serez le premier à reconnaître que l'activité et le dévouement du Secrétaire général et de son personnel ont également beaucoup contribué à nous permettre de mener rapidement à bien nos délibérations. Au nom de nos délégations, nous tenons à leur exprimer notre reconnaissance et nos remerciements.

206. **M. SCHURMANN** (Pays-Bas) [*traduit de l'anglais*] : Monsieur le Président, j'ai l'honneur de m'adresser à vous non seulement au nom de la délégation des Pays-Bas, mais aussi comme porte-parole des cinq pays scandinaves et de nos deux associés du Benelux.

207. Ce choix est peut-être justifié puisque votre pays, la Nouvelle-Zélande, a ajouté un nouveau lustre à l'une des provinces du mien, la Zélande. Vous vous êtes acquitté de vos fonctions de Président de l'Assemblée comme un digne représentant de votre pays et aussi, je puis le dire, de la grande tradition européenne qui s'est conservée de l'autre côté du globe.

208. Cela n'a pas surpris ceux d'entre nous qui vous ont connu et admiré pendant les années au cours desquelles vous avez montré toutes vos qualités tant à l'As-

semblée générale qu'à la présidence de la Première Commission. Pendant cette période, nous avons appris à reconnaître en vous un homme de grande envergure, un orateur concis et convaincant, et surtout un homme dont la pensée épouse les plus hauts idéaux de notre organisation. Vous avez su diriger nos travaux, Monsieur le Président, avec fermeté mais toujours avec courtoisie, avec grande force de conviction mais constamment avec impartialité, avec dignité mais non sans humour. Vous êtes parvenu à nous faire terminer nos travaux en temps fixé, ce qui est en soi une belle réussite, mais n'est que l'un des résultats de l'exercice de toutes les qualités qui font un grand président et que vous avez montrées.

209. Pour votre direction habile, je désire, Monsieur le Président, vous faire part, au nom des délégations que j'ai mentionnées, de notre admiration et de nos remerciements sincères.

210. Je ne voudrais pas quitter cette tribune, Monsieur le Président, sans dire combien nous avons apprécié l'aide admirable que nous avons eu la chance de recevoir une fois de plus de cet homme éminent qu'est le Secrétaire général et des membres de son personnel compétent, parmi lesquels je citerai spécialement les traducteurs, qui se sont si bien acquittés de leur lourde et difficile tâche.

211. **M. TSIANG** (Chine) [*traduit de l'anglais*] : Monsieur le Président, peut-être est-il caractéristique de l'époque actuelle que toutes les sessions de l'Assemblée générale soient longues et ardues. La douzième session ne fait pas exception à cette règle. Heureusement, nous avons terminé nos travaux en temps voulu. Du point de vue parlementaire, tout au moins, cette session peut être considérée comme un succès. Ce succès, Monsieur le Président, nous le devons en grande partie à la manière dont vous avez dirigé nos travaux. Vous avez exercé les fonctions présidentielles de façon sage, impartiale et courtoise. Ma délégation tient à vous remercier et à rendre hommage à vos qualités de président.

212. Le Secrétaire général n'a jamais cherché à faire du bruit autour de ses activités. Je sais — et nous le savons tous, je pense — que l'intérêt que le Secrétaire général porte à nos travaux et son concours nous sont toujours très précieux. Les membres du Secrétariat, et en particulier M. Cordier, ont accompli une très lourde tâche; ma délégation leur présente à tous ses remerciements.

213. **M. ZEINEDDINE** (Syrie) [*traduit de l'anglais*] : J'ai le grand honneur de vous exprimer, Monsieur le Président, au nom des délégations des pays d'Asie et d'Afrique, notre gratitude pour la manière habile, aimable et efficace dont vous avez présidé les délibérations de cette assemblée.

214. Je voudrais également exprimer nos remerciements et notre admiration les plus sincères aux vice-présidents de l'Assemblée et aux membres du Bureau, qui ont joint aux vôtres leurs efforts généreux et qui ont permis ainsi le succès de nos travaux.

215. Permettez-moi encore de faire part de nos sentiments de gratitude et d'admiration au Secrétaire général et à tous les membres du Secrétariat, dont le dévouement à la cause et à l'œuvre des Nations Unies et l'esprit de coopération ont permis à cette session de se dérouler dans de bonnes conditions, efficacement et agréablement.

216. Monsieur le Président, l'Assemblée a terminé ses discussions sur le dernier point de son ordre du

⁸ Voir par. 149.

jour par une décision unanime proclamant la nécessité de la coexistence pacifique, de l'esprit de tolérance et de la coopération entre les nations. Que cette décision soit un acte de foi, une réponse à l'appel pressant de tous les peuples en faveur de la paix, de la confiance mutuelle, du bien-être général et du progrès. Que cette session soit la première étape vers l'avenir que tous les peuples sont en droit d'attendre.

217. Monsieur le Président, nos problèmes étaient divers. Certains étaient ardues. Mais le souvenir restera des efforts déployés par l'Assemblée pendant cette session sous votre sage direction pour les résoudre.

218. M. GEORGES-PICOT (France) : Au nom des délégations de l'Autriche, de l'Irlande et de l'Italie qui m'ont fait l'honneur de m'en charger, ainsi qu'au nom de la délégation française, il m'est agréable de vous remercier et de vous féliciter de l'énergie, de la bonne grâce, de la compétence et de l'impartialité avec lesquelles vous avez présidé cette session de l'Assemblée générale, l'amenant à sa conclusion — chose remarquable — à la date prévue; c'est là un événement qui mérite d'être marqué d'une pierre blanche dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies. Ceci est d'autant plus remarquable que nous avons tenu, je crois, 495 séances, non compris les sous-comités et les groupes de travail, ce qui est beaucoup plus que la moyenne du nombre des séances dans des assemblées d'une durée de trois mois.

219. Le résultat obtenu ce soir n'est pas seulement un fait remarquable, c'est un événement important, car il va permettre aux commissions techniques et aux conseils qui se réunissent dans le courant de l'année prochaine, avant la prochaine session de l'Assemblée générale, de travailler dans des conditions beaucoup plus favorables. Cette performance n'a été possible que grâce à votre énergie, Monsieur le Président, grâce aussi à la vigilance du Secrétaire de l'Assemblée, à son expérience et à son dévouement, et aussi grâce au travail du Secrétariat dans son ensemble.

220. Plus, me semble-t-il, qu'au cours des autres sessions, il s'est fait cette année un travail de préparation à l'échelon du Secrétaire général qui a permis de régler rapidement, en séance plénière, des questions parfois délicates. Nous devons donc cette année remercier le Secrétaire général de cette importante contribution directe à l'efficacité du travail de l'Assemblée, en même temps que nous le félicitons du bon fonctionnement des services du Secrétariat et que nous remercions en sa personne tous les membres du Secrétariat qui contribuent à la bonne marche des travaux de l'Assemblée: sous-secrétaires, directeurs, fonctionnaires des divers départements, fonctionnaires des services de l'Assemblée proprement dits, traducteurs, interprètes et gardes.

221. A vous, Monsieur le Président, et à tous ceux que je viens de citer, merci, et avec mes meilleurs vœux de Noël et de Nouvel An, toutes nos félicitations pour un travail bien fait.

222. M. MONTERO DE VARGAS (Paraguay) [*traduit de l'espagnol*] : C'est pour moi un honneur que de parler aujourd'hui au nom de tous les pays de l'Amérique latine, qui constituent un groupe de 20 nations, toutes unies par les mêmes préoccupations, les mêmes sentiments et le même désir d'un avenir meilleur pour tous les peuples du monde.

223. Au nom de ces pays, je suis heureux de m'adresser à vous aujourd'hui. Lorsque des travaux s'achèvent, ce n'est que justice de faire ressortir les qualités et la compétence dont ont fait preuve ceux qui

les ont exécutés avec dignité, avec sagacité et avec un sens aigu de leurs responsabilités.

224. En vous élisant Président de l'Assemblée générale pour la présente session, nous étions certains que vous vous acquitteriez de votre mandat de façon satisfaisante. Cette certitude a été amplement confirmée. Vous avez été et vous êtes pour nous un président fidèle aux buts et principes de la Charte des Nations Unies. Nous reconnaissons en vous toutes les qualités et les talents qui vous ont qualifié, et qui vous qualifient, pour satisfaire aux exigences extrêmement rigoureuses des fonctions de président de notre organisation internationale.

225. Nous sommes contents et fiers de vous, Monsieur le Président. Nous avons travaillé admirablement sous votre direction, et votre expérience et votre compétence sont venues sans cesse nous aider dans nos préoccupations et nos efforts pour créer une meilleure atmosphère où le monde puisse continuer à vivre sous le règne du droit et de la justice sociale. Pour toutes ces raisons, nous nous réjouissons sincèrement des résultats que vous avez obtenus comme Président de l'Assemblée générale et nous vous félicitons vivement de la maîtrise avec laquelle vous vous êtes acquitté de votre tâche.

226. Nos félicitations et notre reconnaissance vont également à M. Dag Hammarskjöld, secrétaire général, à M. Cordier, son adjoint, et à tous les fonctionnaires des divers services du Secrétariat, dont nous avons eu maintes fois l'occasion d'apprécier la compétence.

227. Au nom des pays latino-américains, nous vous remercions de nous avoir donné l'occasion d'assister à une session aussi brillante que celle qui vient de se dérouler.

228. M. KIDRON (Israël) [*traduit de l'anglais*] : Monsieur le Président, c'est avec un très grand plaisir que la délégation israélienne se joint au concert des louanges chantées en votre honneur en cette dernière séance de la douzième session de l'Assemblée générale.

229. Vous avez dirigé nos débats avec un grand sens des responsabilités, avec sagesse et habileté, et vous nous avez représentés devant le monde avec autant de dignité que d'honneur. Les membres de l'Assemblée ont été particulièrement heureux cette année dans le choix de leur président.

230. La délégation d'Israël présente à lady Munro et à vous-même, Monsieur le Président, ses meilleurs vœux pour l'année qui vient.

231. Enfin, nos remerciements, notre admiration et nos félicitations vont à notre éminent et infatigable Secrétaire général, à M. Cordier et à tous les membres du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, ceux que l'on voit et ceux que l'on ne voit pas, qui ont assuré le succès des travaux de cette assemblée.

232. M. DE LEQUERICA (Espagne) [*traduit de l'espagnol*] : Au nom du Portugal, qui m'a confié l'honneur de le représenter pour m'adresser à vous, ainsi bien entendu qu'au nom de la délégation espagnole, je tiens à vous présenter, Monsieur le Président, nos sincères félicitations.

233. Tous ceux, comme nous, qui sont intervenus au cours de nos premières séances ne s'étaient pas trompés en prédisant que, sous la présidence de sir Leslie Munro, les travaux de l'Assemblée générale ne pouvaient qu'être couronnés de succès.

234. Sir Leslie Munro est doué d'une personnalité riche, parfois débordante. Aucun intérêt louable ne lui

semble étranger : depuis la culture, sous ses formes les plus élevées, jusqu'à l'art de vivre, lui aussi difficile et exigeant. L'autorité émane directement de sa personne, sans pour cela s'imposer. Sir Leslie Munro nous dirige, mais c'est après nous avoir communiqué le désir d'être dirigés. Cela, il le doit à sa supériorité intellectuelle et à la sympathie profonde qu'il inspire. Monsieur le Président — permettez-moi de vous le dire en toute franchise, car c'est un des traits du caractère latin que d'être sensible à cette qualité — vous êtes éminemment sympathique : vous inspirez l'affection et l'amitié en même temps que l'admiration. Je tiens à vous exprimer très sincèrement tous ces sentiments. C'est en grande partie grâce à ces qualités qui sont les vôtres que la session actuelle a donné des résultats vraiment excellents. Les questions délicates ne manquaient pas, pourtant : les unes traditionnelles, les autres entièrement nouvelles. Sous votre excellente et impartiale direction, toutes ont fait l'objet d'un examen détaillé, très utile pour l'avenir.

235. Nous ne sommes peut-être pas tous satisfaits des résolutions adoptées ; beaucoup espéraient davantage, et c'est normal. On peut affirmer toutefois qu'au cours de la session que vous avez présidée, aucun des problèmes traités ne s'est aggravé ; certains ont été réglés ou ont perdu de leur acuité, et les plus importants d'entre eux, après des tâtonnements, ont probablement été dirigés vers une voie où il est permis d'entrevoir une solution.

236. C'est pourquoi, au nom du Portugal et de l'Espagne, je tiens à vous exprimer notre profonde gratitude et notre sympathie émue.

237. Je ne saurais terminer sans féliciter aussi le Secrétaire général, tout d'abord de sa réélection, ensuite de ce qu'il a fait. Il est peu de gens qui jouissent d'une confiance universelle comme celle dont M. Hammarskjöld bénéficie actuellement ; ce qui le prouve, c'est non seulement sa réélection, mais aussi les missions qui lui ont été confiées ; en effet, je ne crois pas que qui que ce soit ait lieu de se plaindre de la manière dont il s'est acquitté de ses missions particulièrement difficiles.

238. Je ne voudrais pas oublier notre éminent ami M. Cordier, dont l'action est si efficace ; non plus que les fonctionnaires du Secrétariat, si étonnamment brillants et actifs qu'ils anticipent sur les événements ; et tout spécialement les traducteurs, dont le travail, en ce qui concerne l'espagnol, ne laisse pas de me remplir d'admiration. J'ai constaté récemment à ce propos que le seul mot qui me contrariait un peu avait disparu : il s'agit du mot "impasse", que l'on laissait en français, alors que l'équivalent *callejón sin salida* existe en espagnol. On en est venu à employer désormais cette expression, c'est parfait.

239. Enfin, comme j'ai eu l'honneur de voir créer, pour cette session de l'Assemblée, une nouvelle vice-présidence, et d'y avoir été élu par un vote émouvant tant par la quantité que par la qualité des voix qui se sont prononcées en ma faveur, permettez-moi de vous exprimer ma profonde gratitude. J'ai eu l'honneur, l'autre jour, d'être invité à prendre place au fauteuil présidentiel et je comprends quelle émotion l'on ressent en dirigeant les débats des Nations Unies, et à quel point cette fonction peut tenter de légitimes ambitions et remplir de fierté pour toute la vie celui qui, comme vous, Monsieur le Président, a vu son ambition satisfaite et s'est acquitté de sa tâche avec tant de noblesse et d'honneur.

240. M. SLIM (Tunisie) : C'est avec un réel plaisir que je monte à la tribune au nom de la délégation de

Tunisie pour féliciter et l'Assemblée et le Président, au moment de la clôture des débats de la douzième session de l'Assemblée générale.

241. Présidant une session particulièrement délicate par les questions qui se posaient devant elle, vous avez su guider nos travaux et organiser un débat avec des qualités remarquables de compétence, d'habileté et de maîtrise auxquelles il me plaît de rendre un sincère hommage.

242. Je faillirais à mon devoir si je ne profitais pas de cette occasion pour renouveler au Secrétaire général notre reconnaissance et nos remerciements pour le concours précieux qu'il n'a cessé d'apporter, avec dignité, persévérance et dévouement, aux travaux de la présente session. Cet hommage englobe aussi bien ses collaborateurs immédiats que tous ceux qui appartiennent à ses services et qui ont su faciliter largement notre tâche.

243. Monsieur le Président, votre mandat aura été marqué par de nombreuses résolutions, plus ou moins importantes, suivant les questions et les répercussions qu'elles peuvent avoir pour la coopération des Etats Membres à la consolidation de la paix, au maintien de la sécurité internationale et au bonheur de l'humanité. Puisse Dieu nous inspirer à en tenir compte sérieusement et avec toute la bonne foi et la loyauté dont nous sommes capables pour une vraie et sincère coexistence pacifique !

244. M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) [*traduit de l'anglais*] : La délégation des Etats-Unis tient tout d'abord à offrir ses remerciements à tous les membres du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, hommes et femmes : à ceux qui sont chargés de l'entretien de cet extraordinaire bâtiment, qui le maintiennent en si bon état et qui en assurent si bien le fonctionnement, aux plantons, employés de bureau, assistants, réceptionnistes, secrétaires, qui travaillent avec tant de cœur, à nos interprètes qui sont certainement parmi les merveilles du monde, à tous les experts qui nous aident dans nos travaux de commission, à l'actif et compétent M. Cordier, directeur du Cabinet du Secrétaire général, et naturellement au Secrétaire général, M. Dag Hammarskjöld, qui symbolise dans sa personne et par ses actes la volonté agissante du monde à la recherche de la paix.

245. Je voudrais également féliciter tous mes collègues des délégations et, pour terminer, rendre un hommage bien mérité à notre président, sir Leslie Munro. Il a rempli fidèlement ses fonctions ; il a travaillé avec acharnement ; il est vaillant dans toute l'acceptation du terme ; il a mis son cœur à l'ouvrage et y a consacré toute son expérience et tout son talent, qui sont immenses ; enfin, il a représenté l'Assemblée générale des Nations Unies devant le monde.

246. Au nom des Etats-Unis, Monsieur le Président, nous vous remercions et nous vous adressons nos vœux les plus chaleureux et les plus sincères pour l'avenir.

247. M. AZKOUL (Liban) : Monsieur le Président, le représentant de la Syrie vous a rendu hommage à vous, au Secrétaire général, à vos collaborateurs et aux siens, et cela au nom des délégations de l'Asie et de l'Afrique au nombre desquelles ma délégation est fière d'être comptée.

248. Je voudrais cependant ajouter à ce qu'il a dit une note purement personnelle, car il m'est difficile de laisser passer cette occasion sans essayer de vous exprimer publiquement ce que j'ai, tout au long de cette session, ressenti à votre égard : des sentiments d'ap-

préciation, d'admiration et de gratitude que m'a inspirés la manière avec laquelle vous avez présidé à nos réunions et dirigé nos débats. Vous avez été ferme et juste, tout en étant toujours agréable et compréhensif. En un mot, vous avez confirmé la foi qu'avait placée en vous M. Charles Malik, chef de la délégation et ministre des affaires étrangères du Liban, lorsque du haut de cette tribune il a retiré sa candidature à la présidence en votre faveur. Je suis sûr que s'il était ici présent, ce soir, il aurait su, beaucoup mieux que moi, faire vos louanges et vous présenter les éloges qui vous sont dus.

249. U THANT (Birmanie) [*traduit de l'anglais*] : Qu'il me soit permis de me joindre à mes collègues pour vous adresser, Monsieur le Président, au nom de ma délégation, nos plus chaleureuses félicitations pour la compétence et la dignité dont vous avez fait preuve dans l'exercice de vos hautes fonctions. Bien avant que vous n'ayez accédé à la présidence, votre sagesse, votre sens aigu du devoir, votre sagacité et vos talents nous étaient bien connus. Mes prédécesseurs à la délégation birmane qui ont eu le plaisir et l'honneur de vous connaître, Monsieur le Président, avant que j'assume mes fonctions actuelles parlaient de vous avec estime, affection et admiration. Il m'a été donné de vous connaître et de vous apprécier en tant que Président de la douzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies et en tant qu'homme. Non seulement vous vous êtes acquitté des lourdes responsabilités de votre charge avec talent et avec dignité, mais nous avons tous appris à vous considérer comme un homme généreux, compréhensif et d'une grande courtoisie.

250. Ma délégation tient également à exprimer ses remerciements les plus chaleureux et sa vive admiration à notre infatigable secrétaire général, M. Dag Hammarskjöld, ainsi qu'à son très compétent adjoint, M. Cordier, pour l'activité extraordinaire qu'ils ont apportée dans l'exercice de leurs lourdes fonctions; nous leur demandons aussi de transmettre nos félicitations à tous les membres du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, notamment, bien entendu, à nos remarquables interprètes, pour l'excellente façon dont les travaux de l'Organisation sont exécutés tous les jours.

251. Au nom de la délégation de la Birmanie et des délégations de tous les pays d'Asie, permettez-moi d'exprimer encore une fois notre profonde satisfaction et notre grand plaisir d'avoir travaillé, pendant cette session de l'Assemblée générale, sous votre très compétente direction. Je vous salue, Monsieur le Président, ainsi qu'au Secrétaire général et aux membres du Secrétariat, un joyeux Noël et une très heureuse nouvelle année.

252. M. AVEROFF-TOSSIZZA (Grèce) : Monsieur le Président, au nom de la délégation de la Yougoslavie, pays qui m'est cher et qui m'a fait l'honneur de me le demander, et au nom de la délégation hellénique, je tiens à vous remercier et à vous féliciter pour la manière dont vous avez dirigé nos débats.

253. Vous êtes assis, Monsieur le Président, sur la chaire la plus haute du monde et il est bien difficile de vous adresser la parole. Votre œuvre est regardée par le monde entier. Vous avez été l'excellent Président d'une assemblée qui a été aussi fructueuse que difficile, et cela rend notre œuvre aisée. Vous avez présidé, par exemple, des débats difficiles et délicats comme ceux de la question syrienne, et pourtant vous avez su les présider avec tact et d'une manière qui a permis d'atteindre les objectifs visés, c'est-à-dire le calme et la paix.

254. Vous avez aussi eu le privilège — et je pense le plaisir — d'avoir présidé une assemblée qui, pour la première fois dans les 12 années de la vie de l'Organisation des Nations Unies, a eu à se prononcer sur le grand principe de la libre disposition des peuples par un vote qui, moralement, est une grande victoire.

255. J'ai parlé il y a un instant de la façon dont vous avez présidé le débat concernant la Syrie. Qui peut parler du Moyen-Orient sans se rappeler notre secrétaire général, qui a joué un rôle si important et si efficace pour la pacification et pour le développement de cette région? Qui peut l'oublier lorsqu'il parle du Moyen-Orient et ne pas le remercier et l'en féliciter? Et puisque je viens de parler du cadre exécutif administratif le plus haut de cette auguste assemblée, il serait impossible de ne pas mentionner M. Cordier et les autres directeurs qui le secondent dans son travail.

256. En conclusion, je vous réitère mes remerciements et mes félicitations pour la manière dont vous avez présidé nos travaux.

257. M. KOUZNETSOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*] : Nous voici à la fin de la douzième session de l'Assemblée générale. Bien que l'Assemblée n'ait pu, à la session actuelle, s'acquitter pleinement des tâches qui lui étaient imparties, il convient néanmoins de noter certains aspects positifs de ses travaux. D'abord l'Assemblée a réussi à adopter une résolution sur l'importante question de la coexistence pacifique des Etats. Cette résolution, adoptée à l'unanimité, montre qu'il était opportun d'inscrire la question à l'ordre du jour de la présente session et que l'Organisation des Nations Unies offre de sérieuses possibilités de régler, grâce aux efforts communs de tous ses membres, les problèmes urgents que pose le maintien de la paix mondiale.

258. Il ne fait pas de doute que l'examen, à la présente session, de la question de la menace d'une agression armée contre la Syrie a eu des résultats positifs. Cet examen a grandement contribué à prévenir le danger d'une attaque armée contre le peuple syrien et a ainsi aidé à maintenir la paix dans le Proche-Orient et le Moyen-Orient et dans le monde entier.

259. On ne peut manquer de regretter qu'à la session actuelle l'Assemblée n'ait pu prendre de décision concrète sur le problème du désarmement, qui inquiète vivement le monde entier. La délégation soviétique est néanmoins convaincue que si tous les Membres de notre organisation s'emploient réellement à trouver une solution au problème du désarmement, leurs efforts dans ce domaine si important seront couronnés de succès.

260. L'Union soviétique, soucieuse de maintenir la paix et de développer la coopération entre les Etats, continuera pour sa part de rechercher le règlement de ce problème, dans l'intérêt de tous les peuples du monde.

261. Malheureusement, force est de constater qu'à la présente session, comme aux sessions précédentes, on a cherché, pour servir les intérêts de certains Etats, à détourner l'attention de l'Assemblée de son objectif fondamental : la consolidation de la paix et de la sécurité universelles.

262. Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous remercier au nom de la délégation soviétique pour l'œuvre que vous avez accomplie en dirigeant les débats de la douzième session de l'Assemblée générale.

263. La délégation soviétique remercie également le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Hammarskjöld, et son adjoint infatigable, M. Cor-

dier, ainsi que tous les membres du Secrétariat, dont les efforts nous ont permis de mener à bien les travaux de la présente session.

264. M. MAGHERU (Roumanie) : Au nom des délégations de l'Albanie, de la Bulgarie, de la Hongrie, de la Pologne et de la Tchécoslovaquie, qui m'ont fait l'honneur de me charger de parler en leur nom, et au nom de la délégation roumaine, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter et de vous remercier pour la contribution que vous avez apportée à la conduite si efficace des travaux de la douzième session de l'Assemblée générale.

265. Nous exprimons en même temps notre gratitude aux membres du Bureau, à M. Hammarskjöld, secrétaire général, et à M. Cordier, secrétaire de l'Assemblée, ainsi qu'à tous leurs collaborateurs, pour les efforts inlassables qu'ils ont faits pour assurer les meilleures conditions possibles pour le déroulement de nos travaux.

266. Nous exprimons l'espoir que la dernière résolution votée tout à l'heure à l'unanimité par l'Assemblée générale apportera une contribution réelle à la paix et à la collaboration internationale et, dans cet esprit, nous vous présentons, Monsieur le Président, nos meilleurs vœux pour la nouvelle année, ainsi qu'au Secrétaire général, au Secrétaire de l'Assemblée, à leurs collaborateurs, et aussi à vous tous, chers collègues.

267. M. ESIN (Turquie) [*traduit de l'anglais*] : J'ai le grand honneur de vous offrir, au nom de la délégation turque, nos sincères remerciements pour la sagesse, l'impartialité et la patience avec lesquelles vous avez dirigé nos travaux. La délégation turque exprime également sa gratitude et son admiration à notre secrétaire général, M. Dag Hammarskjöld, et à son très compétent personnel, qui vous ont si bien aidé à mener à terme nos nombreux travaux dans le délai fixé.

268. Puis-je ajouter un mot? Ma délégation n'est pas d'avis, contrairement à ce qui vient d'être dit ici, qu'il y ait eu menace d'une agression contre la Syrie.

269. Je terminerai en vous souhaitant, Monsieur le Président, ainsi qu'à lady Munro, des vacances méritées et un joyeux Noël.

270. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : Je suis très touché, et je suis certain que ma femme l'est aussi, de la générosité et de la chaleur des paroles élogieuses que vous avez bien voulu prononcer à mon égard et au sujet des fonctions que j'ai remplies. J'ai succédé à une série de présidents éminents; c'était déjà pour moi une source de grande satisfaction; avoir eu l'honneur d'entendre ces éloges que vous avez eu la bonté de m'adresser aujourd'hui est une chose que je n'oublierai jamais tant que je vivrai. Naturellement, je vous offre à tous mes meilleurs vœux de Noël et de Nouvel An.

271. Nous avons maintenant achevé nos travaux de la présente session. Je ne veux pas vous retenir longtemps, mais j'espère que vous me permettrez d'exprimer ma gratitude et ma reconnaissance profonde à tous ceux dont la coopération offerte avec une grande bonne volonté a allégé ma tâche et a permis de mener nos travaux à bonne fin. Je dois remercier tout particulièrement notre éminent et admirable secrétaire général, M. Hammarskjöld, et le Directeur de son cabinet, M. Cordier. Ils m'ont guidé et leurs sages conseils m'ont été précieux dans l'exécution de ma tâche.

272. Je ne veux pas manquer d'évoquer dans les termes les plus chaleureux les travaux des autres membres du Secrétariat, des administrateurs chargés de l'organisation des conférences, des interprètes, des

traducteurs, et de cette foule modeste qui travaille sans bruit et discrètement dans le labyrinthe du Secrétariat. Tous ont accompli avec un zèle et une efficacité sans défaillance les lourdes tâches qui leur ont été imposées.

273. Ce fut un honneur pour moi que d'avoir eu à mes côtés, pendant cette session, les hommes éminents et expérimentés qu'étaient les vice-présidents et les présidents des commissions, qui ont tant contribué à assurer la marche rapide et ordonnée de nos travaux.

274. A vous, Messieurs les représentants et membres de l'Assemblée, je tiens également à rendre hommage sans réserve. Nos débats n'ont pas été exempts de pré-occupations, de difficultés, parfois même de frictions, mais votre esprit d'équité, votre bonne humeur et votre courtoisie ont toujours été un exemple pour moi.

275. Vous vous souviendrez sans doute qu'au cours des débats j'ai souvent cru devoir rappeler que j'étais aux ordres de l'Assemblée. Je suis heureux de dire que l'Assemblée a été compréhensive et indulgente. Ce fut, en vérité, un grand plaisir que d'être votre président.

276. Je n'entreprendrai pas ici un examen détaillé des travaux de cette douzième session. mais une ou deux questions d'importance primordiale méritent peut-être, si vous le voulez bien, d'être évoquées brièvement. Dans le domaine économique, je citerai la création d'un fonds spécial pour étendre les activités actuelles d'assistance et de développement techniques de notre organisation. Avec le soutien et la coopération des gouvernements des Etats Membres, on peut compter que cette nouvelle mesure contribuera véritablement à relever les niveaux de vie dans les pays sous-développés. Certains de ces pays viennent d'accéder à l'indépendance et sont entrés dans les conseils internationaux; il en est résulté pour notre organisation de nouvelles perspectives et de nouvelles possibilités, ainsi que de nouvelles obligations et de nouvelles occasions d'agir. Je suis persuadé que notre organisation ne manquera pas de faire face à ces obligations.

277. Je ne voudrais pas passer sous silence les travaux de la Quatrième Commission. Elle s'est occupée de grandes questions qui mettent en jeu la destinée de millions d'êtres humains. Il y a eu, comme il est naturel, des questions sur lesquelles la Commission s'est trouvée divisée, mais il y a eu aussi des questions très importantes sur lesquelles elle est utilement parvenue à l'unanimité ou à une quasi-unanimité. Ses travaux, sans être spectaculaires, n'en ont pas moins été importants.

278. Quant aux questions politiques que l'Assemblée a examinées, on peut noter qu'un esprit de modération et de compromis n'a pas manqué à nos débats, bien que, dans certains cas, l'unanimité ait été due moins à la communauté des vues qu'à l'impossibilité de réunir toutes les voix sur des propositions fortement divergentes. En ce qui concerne une importante région du monde, le Moyen-Orient, l'Assemblée a décidé de maintenir la Force d'urgence des Nations Unies pour jouer le rôle utile d'un frein et d'un facteur de stabilité dans une zone longtemps déchirée. En décidant, en principe, la répartition des frais entre tous les Etats Membres, l'Assemblée a insisté, comme il le fallait, sur l'idée de responsabilité collective. Dans un domaine voisin, où les obligations d'ordre humanitaire sont liées à des obligations impérieuses d'ordre politique, l'Assemblée a attiré l'attention des gouvernements des Etats Membres sur la nécessité critique d'un soutien benévole plus large en faveur de l'office qu'elle a créé pour s'occuper des 900.000 réfugiés de Palestine.

279. Sur une autre question qui a trait au Moyen-Orient et aux relations entre deux pays voisins, l'Assemblée, à la suite d'un débat complet en séance plénière, n'a adopté aucune résolution et a cherché au contraire à ménager un répit propice à la réflexion et à la détente.

280. Je crois que nous devons reconnaître en toute franchise que, sur la question du désarmement, les résultats sont profondément décevants. Nos délibérations ont commencé dans ce qui était visiblement une impasse et ont malheureusement abouti à une double impasse, tant sur le fond de la question que sur la manière de poursuivre les négociations. Ce résultat regrettable ne répond pas, il s'en faut de beaucoup, à ce que le monde attend de notre organisation. Cet échec montre aussi, de façon alarmante, que persiste dans le monde une division qui, depuis plus de 10 ans, réduit les possibilités d'action de l'Organisation des Nations Unies et la rend moins apte à réaliser les promesses que la Charte lui offrait. Cette division a mis en danger la sécurité des neutralistes non moins que des principaux antagonistes; tous en sont victimes. Elle donne aux différends locaux et régionaux une importance universelle, perpétue de vieux antagonismes, en crée de nouveaux et rend plus difficile la solution de chacun d'entre eux.

281. Au début de notre session, parlant du désarmement, j'ai dit que le temps ne travaillait pas pour nous. Tout ce qui est arrivé depuis n'a fait que me confirmer dans cette conviction. Je crois qu'il est plus que jamais essentiel — et je le dis avec la plus grande gravité — que nous nous attaquions à cette menace de l'ampleur des armements. Je crois que nous devons nous attacher résolument et sans retard à sortir de l'impasse nu-

cléaire, à mettre fin à cette coexistence dans la crainte. Nous devons nous efforcer sans relâche d'élargir la marge entre la sûreté et le péril de mort, et de rendre à notre charte toute sa force et tout son sens.

282. Je suis de ceux qui croient que l'urgence, l'urgence dangereuse, la gravité de ce problème trouveront à temps un écho intégral chez les puissances qui partagent la responsabilité de le résoudre. La fermeté et la persévérance dans la volonté de surmonter ce dernier problème ne font pas défaut aux Nations Unies qui, j'en suis persuadé, gardent le pouvoir, en dépit de leurs faiblesses, de servir une diplomatie de conciliation et les buts de la paix.

283. Ici finit ma tâche et je reste absolument confiant que la voie tracée par la Charte vers une vie meilleure demeure ouverte. Si, à cette session, nous n'avons franchi qu'un seul pas, un court pas qui tende à nous rapprocher de notre but, nos efforts auront quand même été amplement récompensés.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

284. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*): J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Les représentants, debout, observent le silence.

Clôture de la session

285. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*): Je déclare close la douzième session ordinaire de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 20 h. 5.